

	EXERCICE 2020
	N° organisme : N° tiers : N° Démat : 9789 N° subvention : 9
Mandat n° : Bordereau n° : du :	1 ^{er} acompte : N° règlement : Mandaté le :
Mandat n° : Bordereau n° : du :	2 ^{ème} acompte : N° règlement : Mandaté le :

SUBVENTIONS 2020

- PATRIMOINE CULTURE CONGRES
 CATALANITE CANTONALES MANIFESTATIONS

Demandeur :

Comité d'animations culturelles - Chillas

Montant de la demande :

15000€

Objet :

Fira d'Identitat catalana

- COMPLET
 INCOMPLET

Pièces demandées le :

Montant voté :
Vote du :
Délibération n° :

Interventions et Observations

--

Références de la demande

Description abrégée :

FIRA D'IDENTITAT CULTURAL CATALANA

Catégorie :

CATALANITE

Thème :

AIDE AU FONCTIONNEMENT

Engagement de l'association

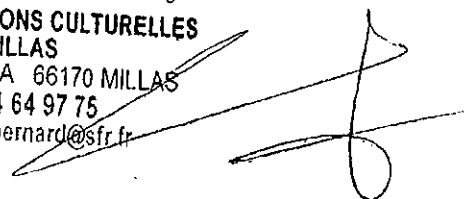
Je soussigné(e) **BERNARD LOPEZ**, dûment habilité(e) en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du **29/01/2020** donnant autorisation de représentation de l'association **COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES DE MILLAS** en sa qualité de Président(e) sollicite auprès du Département des Pyrénées-Orientales une subvention de **15000** €.

- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente demande de subvention,
- m'engage à utiliser l'aide financière susceptible d'être allouée conformément à sa destination prévisionnelle,
- m'engage à mettre à disposition ou à fournir toute pièce complémentaire qui sera demandée par les services du Département des Pyrénées-Orientales.
- en cas de soutien du Département :
- m'engage à faire mention de ce partenariat sur tout support de communication et dans nos rapports avec les médias.

Date et Signature

Le 16 février 2020

COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
DE MILLAS
2, Rue Emile ZOLA 66170 MILLAS
Tél: 05 14 64 97 75
E.mail: lopezbernard@sfr.fr



Budget prévisionnel de l'association

Budget prévisionnel de l'association, approuvé par l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration
Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice. Pour vous aider dans votre démarche, le Département vous propose un modèle de budget prévisionnel. Celui-ci doit être rempli avec attention. En cas d'octroi d'une aide, le Conseil Général doit être en mesure de vérifier la cohérence entre les prévisions et les réalisations.

Association :
Exercice 2020

Date de début : 01/01/2020

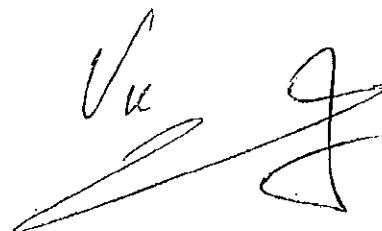
Date de fin : 31/12/2020

CHARGES	MONTANT EN EUROS ⁽¹⁾	PRODUITS	MONTANT EN EUROS ⁽¹⁾
60 - Achats	133 500 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	87 000 €
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	87 000 €
Achats non stockés de matières et fournitures	133 500 €	Prestation de services	
Fournitures non stockables		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		Billetterie	
Fournitures administratives		74 - Subventions d'exploitation	96 500 €
Autres fournitures		Etat : (à détailler)	
61 - Services extérieurs	9 500 €		
Sous-traitance générale			
Locations	5 500 €	Région(s) :	
Entretien et réparation		OCCITANIE	15 000 €
Assurance	4 000 €	Département(s) :	
Documentation		CG 66	33 500 €
Divers			
62 - Autres services extérieurs	40 500 €	Communes(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 500 €	MILLAS	35 000 €
Publicité, publication	19 000 €		
Déplacements, missions, réceptions	20 000 €	Organismes sociaux (à détailler) :	
Frais postaux et de télécommunications			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0 €	Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunération		CNASEA (emplois aidés)	
Autres impôts et taxes		Autres recettes	
64 - Charges de personnel	0 €	PARTENARIAT	13 000 €
Rémunération des personnels			
Charges sociales		76 - Autres produits de gestion courante	0 €
Autres charges de personnel		Cotisations	
65 - Autres charges de gestion courante		Autres recettes	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	0 €
		Sur opération de gestion	
		Sur exercices antérieurs	
68 - Dotation aux amortissements provisions pour renouvellement)		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	183 500 €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	183 500 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	183 500 €	TOTAL DES PRODUITS	183 500 €

⁽¹⁾ ne pas indiquer les centimes d'euros

⁽²⁾ Le budget doit être équilibré et doit faire figurer le montant de la subvention sollicitée

COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
DE MILLAS
2, Rue Emile ZOLA 66170 MILLAS
Tél: 06 14 64 97 75
E.mail: lopezbernard@sfr.fr



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

COMMISSION PERMANENTE DU 19/10/2020

--oOo--

DELIBERATION N° CP20201019N_26

OBJET : INDIVIDUALISATION DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DE LA CATALANITE

DELIBERATION :

LA COMMISSION PERMANENTE, après en avoir délibéré, décide :

VU la note N° CP20201019N_26 qui lui est présentée,

D'ACCORDER une subvention aux organismes figurant en annexe pour un montant total de 58 350 €.

D'AUTORISER la Présidente à signer tous actes et documents découlant de l'adoption de la présente délibération et à procéder éventuellement à des paiements par acomptes.

La présente délibération a été adoptée en Commission Permanente.

Le vote a eu lieu à main levée.

PRESENTS :

Madame Armande BARRERE, Madame Lola BEUZE, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Nicolas GARCIA, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Romain GRAU, Monsieur Rémi LACAPERRE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur René MARTINEZ, Monsieur Michel MOLY, Monsieur Robert OLIVE, Madame Nathalie PIQUE, Madame Edith PUGNET, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Monsieur Jean SOL

REPRESENTE (S) :

Madame Joëlle ANGLADE (procuration à Monsieur Jean SOL), Monsieur Pierre BATAILLE (procuration à Madame Armande BARRERE), Madame Damienne BEFFARA (procuration à Monsieur Robert OLIVE), Madame Annabelle BRUNET (procuration à Madame Nathalie PIQUE), Monsieur Charles CHIVILO (procuration à Madame Lola BEUZE), Madame Françoise FITER (procuration à Monsieur Rémi LACAPERRE), Madame Ségolène NEUVILLE (procuration à Monsieur Michel MOLY), Monsieur René OLIVE (procuration à Madame Hermeline MALHERBE)

ABSENT (S) :

Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Monsieur Thierry DEL POSO, Madame Marina JOLY, Madame Héléne JOSENDE, Monsieur Richard PULY-BELLI, Monsieur Alexandre REYNAL, Monsieur Robert VILA

POUR :

Madame Joëlle ANGLADE, Madame Armande BARRERE, Monsieur Pierre BATAILLE, Madame Damienne BEFFARA, Madame Lola BEUZE, Madame Annabelle BRUNET, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Madame Françoise FITER, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Nicolas GARCIA, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Romain GRAU, Monsieur Rémi LACAPERRE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur René MARTINEZ, Monsieur Michel MOLY, Madame Ségolène NEUVILLE, Monsieur René OLIVE, Monsieur Robert OLIVE, Madame Nathalie PIQUE, Madame Edith PUGNET, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Monsieur Jean SOL

CONTRE :

ABSTENTION (S) :

La séance était présidée par Madame Hermeline MALHERBE et Monsieur Michel MOLY faisait fonction de Secrétaire.

**Délibération signée électroniquement sous sa forme
originale,
La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales,
Hermeline MALHERBE**

Envoyé en préfecture le 22/10/2020

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

SLO

ID: 5066-226600013-20201019-CP20201019N_26-DE

Individualisation de subventions en faveur de la Catalanité – C...

I) PRESERVATION ET VALORISATION DE LA CULTURE IDENTITAIRE		
ORGANISME	ACTION	MONTANT
<i>Programmation culturelle</i>		
COMPAGNIE DU SARMENT	Conventionnement artistique et culturel	7 500 €
AIRE NOU DE BAHO	fonctionnement	4 000 €
COMITE D'ANIMATIONS DE MILLAS	fonctionnement	3 500 €
COLLECTIF CARNAVAL	organisation de la fête de l'ours	2 500 €
MARINERS DEL CANIGÓ	promotion de l'Havanera	750 €
<i>Édition – Evénements à caractère scientifique</i>		
APLEC	fonctionnement	5 000 €
AMICS DE LA CASA SAMSO	fonctionnement	350 €
TOTAL CULTURE IDENTITAIRE		23 600 €

II) ENSEIGNEMENT		
ORGANISME	ACTION	MONTANT
CANOPE	fonctionnement du PREC	20 000 €
UNIVERSITE CATALANE D'ETE	fonctionnement	9 000 €
TOTAL ENSEIGNEMENT		29 000 €

III) FOMENTS, ESBARTS, CASTELLS ET COLLES GEGANTERES		
ORGANISME	ACTION	MONTANT
GEGANTS		
VILLE DE CABESTANY	projet d'école autour de la création de gegants, masques et capgrossos	3 500 €
FOMENTS		
FOMENT DE LA SARDANA DE CERET	fonctionnement	2 250 €
TOTAL FOMENTS, ESBARTS, CASTELLS & COLLES GEGANTERES		5 750 €

TOTAL CATALANITE		58 350 €
-------------------------	--	-----------------

ASS. COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES

PLACE DE LA MAIRIE

66170 MILLAS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*

FIDUCIAIRE DE LA TET
10 AVENUE HERMES
ZA LOS PALAUS
66170 MILLAS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (1)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	1 000		1 000	1 000				
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	30		30	30				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	1 030		1 030	1 030				
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés				20 315	20 315	100.00	
	Autres créances							
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	15 655		15 655	10 468	5 196	49.54		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	15 655		15 655	30 783	15 129	49.15		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	16 685		16 685	31 813	15 129	47.55		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	8 956		3 842		5 114	133.12
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 154		5 114		960	18.76
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	13 110		8 956		4 154	46.39	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 574		22 857		19 283	84.36	
Dettes fiscales et sociales							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	3 574		22 857		19 283	84.36
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		16 685		31 813		15 129	47.55

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 574 22 857

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	120 283		120 283	106 515		13 768	12.93
Chiffre d'affaires NET	120 283		120 283	106 515		13 768	12.93
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			84 300	94 000		9 700	10.32
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			204 583	200 515		4 068	2.03
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			200 429	194 566		5 863	3.01
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0			0	
Total des Charges d'exploitation (II)			200 429	194 566		5 863	3.01
I - Résultat d'exploitation (I-II)			4 153	5 948		1 795	30.18
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1		1	0	16.95
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		1		1	0	16.95
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		1		1	0	16.95
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		4 154		5 950	1 795	30.17
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				836	836	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII				836	836	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				836	836	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		204 584		200 516	4 068	2.03
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		200 429		195 402	5 028	2.57
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		4 154		5 114	960	18.76

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000		1 000			
21800000 AUTRE IMMO CORPO	1 000		1 000			
AUTRES PARTICIPATIONS	30		30			
26100000 TITRES DE PARTICIPAT	30		30			
Total II	1 030		1 030			
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES			20 315		20 315	100.00
41101000 FACT USAGERS & ORG.P			5 315		5 315	100.00
41101100 SUBV L.R.A PERCEVOIR			15 000		15 000	100.00
DISPONIBILITES	15 655		10 468		5 186	49.54
51210000 CREDIT AGRICOLE	14 567		9 900		4 667	47.14
51220000 BANQUE POPULAIRE	1 006		487		519	106.48
51230000 BPS LIVRET	82		81		1	0.74
Total III	15 655		30 783		15 129	49.15
TOTAL GENERAL	16 685		31 813		15 129	47.55

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	8 956	3 842	5 114	133.12
10100000 CAPITAL SOCIAL	8 956	3 842	5 114	133.12
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	4 154	5 114	960	18.76
Total I	13 110	8 956	4 154	46.39
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 574	22 857	19 283	84.36
40110000 FOURNISS.BIENS PREST	3 574	22 857	19 283	84.36
Total IV	3 574	22 857	19 283	84.36
TOTAL GENERAL	16 685	31 813	15 129	47.55

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	120 283		106 515		13 768	12.93
70440000 VENTES FIRA IDENTITAT	99 569		82 499		17 071	20.69
70460000 VENTES TOTAL FESTUM	916		1 015		99	9.76
70470000 VENTES 14 JUILLET	260		290		30	10.34
70480000 VENTES AUTRE	6 157		8 211		2 054	25.01
70490000 PARTENARIAT	13 380		14 500		1 120	7.72
Chiffre d'affaires NET	120 283		106 515		13 768	12.93
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	84 300		94 000		9 700	10.32
74100400 SUB LR FIRA IDENTITAT	15 000		15 000			
74210000 SUB CG FONCTIONNEMENT	5 300		15 000		9 700	64.67
74230000 SUB CG MANIF CULTURELLE	7 000		7 000			
74240000 SUB CG FIRA IDENTITAT	15 000		15 000			
74250000 SUB CG FERIA DU LIVRE	7 000		7 000			
74310000 SUB MILLAS FONCTIONNEMENT	15 000		15 000			
74340000 SUB MILLAS FIRA IDENTITAT	20 000		20 000			
Total des Produits d'exploitation	204 583		200 515		4 068	2.03
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	200 429		194 566		5 863	3.01
60410000 ACHATS FONCTIONNEMENT	4 594		25 223		20 628	81.78
60420000 ACHATS SECURITE	10 008		8 290		1 717	20.71
60430000 ACHATS MANIF CULTURELLE	53 552		50 416		3 136	6.22
60440000 ACHATS FIRA IDENTITAT	112 625		84 917		27 708	32.63
60450000 ACHATS FERIA DU LIVRE	6 089		9 775		3 686	37.71
60460000 ACHATS TOTAL FESTUM	1 158		729		429	58.98
60470000 ACHATS 14 JUILLET	786		625		161	25.84
60480000 ACHATS AUTRES	6 542		9 493		2 951	31.08
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	3 278		3 364		86	2.56
62260000 HONORAIRES	1 440		1 440			
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENT	151		43		108	251.54
62600000 FRAIS POSTAUX ET TELECOM	48		38		11	28.09
62750000 FRAIS S'EFFETS COMMI	157		213		56	26.27
AUTRES CHARGES	0		0		0	
65880000 AUTR.CHARG DIV.GEST.	0		0		0	
Total des Charges d'exploitation	200 429		194 566		5 863	3.01
Résultat d'exploitation	4 153		5 948		1 795	30.18
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1		1		0	16.95
76800000 AUTRES PRODUITS FINA	1		1		0	16.95
Total des Produits financiers	1		1		0	16.95
Résultat financier	1		1		0	16.95
Résultat courant avant impôts	4 154		5 950		1 795	30.17
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION			836		836	100.00
67201000 SUBVENTIONS NON RECUES			836		836	100.00

EXERCICE 2020	
	N° organisme : 801 243 . N° tiers : N° Démat : 9791 N° subvention : 438 898
Mandat n° : Bordereau n° : du :	1 ^{er} acompte : N° règlement : 414575 Mandaté le : 02-10
Mandat n° : Bordereau n° : du :	2 ^{ème} acompte : N° règlement : Mandaté le :

SUBVENTIONS 2020

- PATRIMOINE CULTURE CONGRES
 CATALANITE CANTONALES MANIFESTATIONS

Demandeur :

Comité d'Amis. Culturelles Mellars

Montant de la demande :

7000 € / 51000 €

Objet :

manifestations culturelles

- COMPLET
 INCOMPLET

Pièces demandées le :

cptes ok.
 PV AG) m¹ doc 5.
 PV CA) RA?

Montant voté :	3500 €
Vote du :	20107
Délibération n° :	24.

Interventions et Observations

- PV AG 2019.
 - PV CA 2019.
 - PV AG 2020

m¹ doc "AG 2020" intitulé "19 janv 2020"
 Banque CA 2019 2020

Références de la demande

Description abrégée :

MANIFESTATION CULTURELLE

Catégorie :

CULTURE

Thème :

AIDE A L'EVENEMENT

Engagement de l'association

Je soussigné(e) **BERNARD LOPEZ**, dûment habilité(e) en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du **29/01/2020** donnant autorisation de représentation de l'association **COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES DI** en sa qualité de Président(e) sollicite auprès du Département des Pyrénées-Orientales une subvention de **7000** €.

- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente demande de subvention,
- m'engage à utiliser l'aide financière susceptible d'être allouée conformément à sa destination prévisionnelle,
- m'engage à mettre à disposition ou à fournir toute pièce complémentaire qui sera demandée par les services du Département des Pyrénées-Orientales.
- en cas de soutien du Département :
- m'engage à faire mention de ce partenariat sur tout support de communication et dans nos rapports avec les médias.

Date et Signature

le 16 février 2020

COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
DE MILLAS
2, Rue Emile ZOLA 66170 MILLAS
Tél: 06 14 64 97 75
E.mail: lopezbernard@sfr.fr

Budget prévisionnel de l'action projetée ⁽¹⁾ MANIFESTATION CULTURELLE

Association : COMITE D ANIMATIONS CULTURELLES DE MILLAS
Exercice 2020

Date de début : 06/08/2020

Date de fin : 09/08/2020

CHARGES	MONTANT EN EUROS ⁽²⁾	PRODUITS	MONTANT EN EUROS ⁽²⁾
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	44 000 €
Achats			
Prestations de services	16 000 €	Subventions demandées	
Matières et fournitures	8 000 €	Etat : (à détailler)	
Services extérieurs			
Locatons	3 000 €	Région(s) :	
Entretien et réparation			
Assurance	1 000 €	Département(s) :	
		CG 66	7 000 €
Autres services extérieurs			
Honoraires		Communes(s) :	
Publicité, publication	12 000 €		
Déplacements, missions, réceptions	11 000 €		
		Organismes sociaux (à détailler) :	
Charges de personnel			
Salaire et charges		Fonds européens	
		CNASEA (emplois aidés)	
Frais généraux		Autres recettes (précisez)	
		Ressources indirectes affectées	
COUT TOTAL DU PROJET		TOTAL DES RECETTES	
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES ⁽³⁾	51 000 €	TOTAL DES PRODUITS ⁽³⁾	51 000 €

⁽¹⁾ Budget de l'action pour laquelle l'aide est sollicitée. Il y a lieu de faire un budget par action

⁽²⁾ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁽³⁾ Le budget doit être équilibré et doit faire figurer le montant de la subvention sollicitée

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention de 7 000 euros

COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
DE MILLAS
2, Rue Emile ZOLA 66170 MILLAS
Tél: 06 14 64 97 75
E.mail: lopezbernard@sfr.fr

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

COMMISSION PERMANENTE DU 20/07/2020

--oOo--

DELIBERATION N° CP20200720N_24

OBJET : SUBVENTIONS EN FAVEUR DE LA CULTURE : INDIVIDUALISATIONS

DELIBERATION :

LA COMMISSION PERMANENTE, après en avoir délibéré, décide :

VU la note N° CP20200720N_24 qui lui est présentée,

D'AUTORISER le versement des subventions aux organismes tels qu'ils figurent dans l'annexe ci-jointe, pour un montant total de 131 000 € sur la section de fonctionnement, et de 38 622 € sur la section d'investissement, sous réserve de complétude des dossiers.

D'AUTORISER la Présidente à signer tous actes et documents découlant de l'adoption de la présente délibération et à procéder éventuellement à des paiements par acomptes.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental 2020 chapitre 65 pour le fonctionnement et chapitre 204 pour l'investissement.

Monsieur Charles CHIVILO, Monsieur Robert VILA ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote.

La présente délibération a été adoptée en Commission Permanente.

Le vote a eu lieu à main levée.

PRESENTS :

Madame Joëlle ANGLADE, Madame Armande BARRERE, Monsieur Pierre BATAILLE, Madame Damienne BEFFARA, Madame Lola BEUZE, Madame Toussainte CALABRESE, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Madame Françoise FITER, Monsieur Nicolas GARCIA, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Romain GRAU, Madame Marina JOLY, Madame Hélène JOSENDE, Monsieur Rémi LACAPERE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur René MARTINEZ, Monsieur Michel MOLY, Madame Ségolène NEUVILLE, Monsieur René OLIVE, Monsieur Robert OLIVE, Madame Nathalie PIQUE, Madame Edith PUGNET, Monsieur Richard PULY-BELLI, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Monsieur Jean SOL

REPRESENTE (S) :

Madame Annabelle BRUNET (procuration à Monsieur Richard PULY-BELLI), Monsieur Jean-Louis CHAMBON (procuration à Monsieur Jean SOL), Monsieur Thierry DEL POSO (procuration à Monsieur Pierre BATAILLE), Madame Madeleine GARCIA - VIDAL (procuration à Madame Marie-Pierre SADOURNY), Monsieur Alexandre REYNAL (procuration à Madame Martine ROLLAND)

ABSENT (S) :

Monsieur Charles CHIVILO, Monsieur Robert VILA

POUR :

Madame Joëlle ANGLADE, Madame Armande BARRERE, Monsieur Pierre BATAILLE, Madame Damienne BEFFARA, Madame Lola BEUZE, Madame Annabelle BRUNET, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Thierry DEL POSO, Madame Françoise FITER, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Nicolas GARCIA,

Envoyé en préfecture le 22/07/2020

Reçu en préfecture le 22/07/2020

Affiché le

ID : 066-226600013-20200720-CP20200720N_24-DE

Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Romain GRAU, Madame Marina JOUIN, Monsieur Romain LACAPERE, Monsieur Romain LACAPERE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur René MARTINEZ, Monsieur Michel MOLY, Madame Ségolène NEUVILLE, Monsieur René OLIVE, Monsieur Robert OLIVE, Madame Nathalie PIQUE, Madame Edith PUGNET, Monsieur Richard PULY-BELLI, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Monsieur Jean SOL

CONTRE :

ABSTENTION (S) :

La séance était présidée par Madame Hermeline MALHERBE et Madame Toussainte CALABRESE faisait fonction de Secrétaire.

**Délibération signée électroniquement sous sa forme
originale,
La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales,
Hermeline MALHERBE**

Individualisation de subventions au titre de la Culture

CP 20 juillet 2020

Envoyé en préfecture le 22/07/2020

Reçu en préfecture le 22/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 066-226600013-20200720-CP20200720N_24-DE

FONCTIONNEMENT

<u>Organisme</u>	<u>Objet</u>	<u>Subvention</u>
Lumière d'Encre	Aide au fonctionnement	6 000 €
Comité d'Animations Culturelles de Millas	Aide au fonctionnement	3 500 €

II- AIDE AUX PROJETS SPECIFIQUES

<u>Organisme</u>	<u>Objet</u>	<u>Subvention</u>
La Casa Musicale	activités annuelles	32 000 €
Les Amis de l'Esparrou	programmation annuelle	11 000 €
Compagnie les Trigonelles	mutualisation d'un lieu de travail	3 000 €
Association Chamanart	Aide exceptionnelle	1 500 €
Association du Côté des Autres	projet « vie des bergers »	1 000 €
Boomerang	Projet théâtral « Cartographies (im)possibles »	1 000 €
Compagnie les Petites Gens	aide au projet : la nuit des petites gens	1 000 €
Bulles de Carpes	les arts ont la parole	500 €
TOTAL AIDE AUX PROJETS SPECIFIQUES		51 000 €

<u>Organisme</u>	<u>Objet</u>	<u>Subvention</u>
Festival Pablo Casals	Festival Pablo Casals à Prades	20 000 €
ici et ailleurs	Festival 20 sur 20 – aide complémentaire	8 000 €
Association Cogito	FILAF -- 10ème anniversaire aide exceptionnelle	7 500 €
Chanson française en Méditerranée	festival Radio crochet	7 500 €
Association Strass	Festival Jazzèbre	6 750 €
Les Nits d'Eus	Nits de Canco i de Musica	5 000 €
Association Jazz en Tech	Festival Jazz en Tech	2 500 €
Tautavel en Musique	Festival de Musique	2 500 €
Fédération Départementale des Foyers Ruraux	Contes en Campagne	1 500 €
Association les Pieds sur Terre	L'oeil sur la Montagne – Matemale	1 250 €
Association Salamandra	Foinstival de Baillestavy	1 000 €

Commune de Saint-Estève	Programmation jeune public du théâtre de l'Etang		
les Amis de François de Fossa	les Diades François de Fossa		
Office de la Culture et du Patrimoine de Font-Romeu	Programmation musicale	1 000 €	
Paroles et Coups de Théâtre	La Têt dans les étoiles	1 000 €	
123 Lune	Festival du Conte en Vallespir	500 €	
Association Cap à Cases	Festival Musical	500 €	
Association Notre-Dame de Riquer	Les Rencontres Culturelles de Riquer à Catllar	500 €	
Association Patrimoine Histoire et Art Roman en Conflent	Itinéraires de Chants et Musiques Sacrés	500 €	
Carte Blanche en Haut-Vallespir	Festival de Cinéma en Vallespir	500 €	
Les Amis du Carillon de la Cathédrale	festival du Carillon de la Cathédrale de Perpignan	500 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		131 000 €	

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
 Reçu en préfecture le 22/07/2020
 Affiché le **SLO**
 ID : 066-226600013-20200720-CP20200720N_24-DE

INVESTISSEMENT			
<u>Organisme</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant de la dépense</u>	<u>Subvention</u>
Les bonnes notes	Acquisition de matériels de captation et de diffusion vidéo/son pour les manifestations culturelles	40 652 €	32 522 €
STRASS	Acquisition d'un kit lumière et matériel scénique, matériel de transport du matériel technique	7 206 €	5 500 €
Compagnie Marie est de la Nuit	Réalisation d'une solution d'éclairage portative de « lumière en douche »	800 €	600 €
TOTAL INVESTISSEMENT			38 622 €



Hermeline MALHERBE
Présidente

Perpignan, le 31.07.20

Monsieur Bernard LOPEZ
Président du Comité d'Animations
Culturelles de Millas
2 rue Emile Zola
66170 MILLAS

Suivi par : DCPC / M. PEIRO

Objet : Notification d'attribution de subvention

Monsieur le Président,

Fort de la richesse, de la variété et de la vitalité culturelle de notre département, notre institution s'engage bien au-delà de ses compétences obligatoires en favorisant la présence d'une offre culturelle et artistique professionnelle et diversifiée sur tout le territoire, la création et la circulation des œuvres, la sensibilisation de tous les publics aux pratiques artistiques, et les partenariats avec les acteurs de la culture.

A ce titre, le Département soutient les acteurs culturels locaux, privés ou publics, qui œuvrent tout au long de l'année en faveur de la culture pour tous.

Dès lors, j'ai le plaisir de vous faire connaître que, sur ma proposition, la Commission Permanente du Département des Pyrénées-Orientales a décidé au cours de sa séance du 20/07/20 d'attribuer à votre organisme une subvention de fonctionnement de 3 500€ au titre de l'exercice 2020. Le mandatement de cette subvention sera prochainement effectué par mes services.

Je tiens à saluer votre implication et votre engagement. Il me tient à cœur, tout comme à l'ensemble des élus de l'Assemblée Départementale, de vous accompagner dans vos projets associatifs. Aussi, je vous demande de bien mentionner le soutien du Département sur l'ensemble de vos supports de communication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

Hermeline MALHERBE

Les informations recueillies vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Département des Pyrénées-Orientales pour la seule gestion administrative des demandes des usagers. Elles sont conservées 2 ans après le dernier contact.
Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et libertés", vous pouvez exercer le droit d'accès et de rectification de vos données personnelles, ainsi que définir leur sort en vous adressant à : M. le Délégué à la Protection des Données, Hôtel du Département, BP 906 quai Sadi Carnot 66906 Perpignan Cedex. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si ce droit est écarté par une disposition législative. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - www.cnil.fr

Budget prévisionnel de l'action projetée ⁽¹⁾ FIRA D

IDENTITAT

Association : COMITE D ANIMATIONS CULTURELLES DE MILLAS
Exercice 2020

Date de début : 06/08/2020

Date de fin : 09/08/2020

CHARGES	MONTANT EN EUROS ⁽²⁾	PRODUITS	MONTANT EN EUROS ⁽²⁾
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	30 000 €
Achats			
Prestations de services	55 000 €	Subventions demandées	
Matières et fournitures	25 000 €	Etat : (à détailler)	
Services extérieurs			
Locations	2 000 €	Région(s) :	
Entretien et réparation		OCCITANIE	15 000 €
Assurance	3 000 €	Département(s) :	
		CG 66	15 000 €
Autres services extérieurs			
Honoraires		Communes(s) :	
Publicité, publication	3 000 €	MILLAS	20 000 €
Déplacements, missions, réceptions	5 000 €		
		Organismes sociaux (à détailler) :	
Charges de personnel			
Salaire et charges			
		Fonds européens	
Frais généraux		CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes (précisez)	
		Ressources indirectes affectées	13 000 €
COUT TOTAL DU PROJET		TOTAL DES RECETTES	
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES ⁽³⁾	93 000 €	TOTAL DES PRODUITS ⁽³⁾	93 000 €

⁽¹⁾ Budget de l'action pour laquelle l'aide est sollicitée. Il y a lieu de faire un budget par action

⁽²⁾ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁽³⁾ Le budget doit être équilibré et doit faire figurer le montant de la subvention sollicitée

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention de 15 000 euros

COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
DE MILLAS
2, Rue Emile ZOLA 66170 MILLAS
Tél: 06 14 64 97 75
E.mail: lopezbernard@sfr.fr

le 29 Janvier 2020

Assemblée Générale:

Membres présents : Lopez Bernard - Escalans Pascale - Santolo Agnès - Santolo
Sophie - SALES Bernard - Sales Nadine - Penaruba Didier - Rnarobia
Lauréne - Ferrer François - Lopez Valérie - Lopez Goldric - Néjean Christophe
Ruz Serge - Coste Corinne - Ojeda Marie Laure - Pochier Florence
Soro Lucien - Quintus Jérôme - Carle Frédéric - Gaciot Bernard
Membre absent : Barade Pierre excusé, Gaciot Sylvie excusé.

Présentation du Bilan Féca 2019 et du Bilan de l'année 2019.

Désolument des frais de fonctionnement annuels

les Comptes ont approuvés à l'unanimité par le conseil d'administration

Dimission du Bureau. les membres de représentant et sont élus
à l'unanimité.

Présentation des demandes de subventions : dossiers envoyés
aux entités régionales, départementales et municipales pour
l'année 2020.

Discussion sur programme des manifestations à venir:

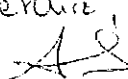
23/06 St Jean avec feux d'artifice et "JOAN MARTI" en
concert.

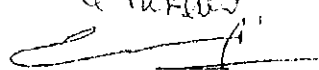
le 14/07 Orchestre Rellom et feux d'artifice

Fin juillet : cinéma gratuit de plein air au parc
: la nuit des contes à Força Fall

Août : Féca du 6 au 9 Août : plusieurs d'entre eux
ont été demandés pour les animations des 4 jours

Le Président Ustora s'est réuni à 22h.

le secrétaire,


le président,


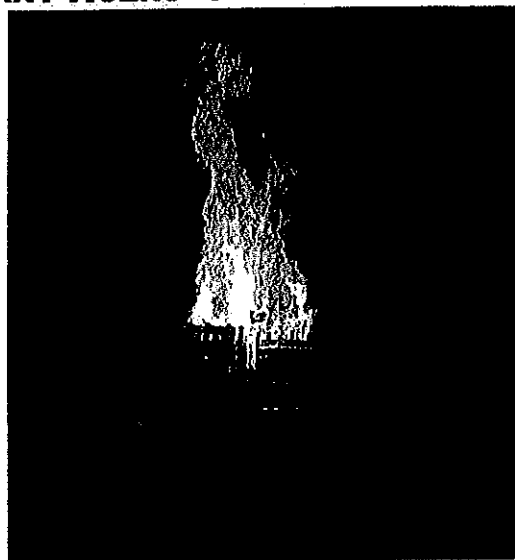
**COMITÉ
D'ANIMATIONS CULTURELLES
DE MILLAS**

**RAPPORT
D'ACTIVITES
2019**

23 JUIN : FESTES I FOCS DE LA SANT JOAN

Environ 800 personnes étaient présentes au stade municipal pour la traditionnelle nuit de la SANT JOAN.

Avec en premier l'accueil de la FLAMA DEL CANIGO suivi par le concert de chansons Catalanes par le groupe « FANAL SANT VICENS » .



Après la lecture du Message de la SANT JOAN, les Jeunes de la ville ont allumé un immense brasier.

Et en fin de soirée fut tiré un magnifique feu d'artifice par les membres du Comité.



14 JUILLET : FÊTE NATIONALE

Les forces vives du village ainsi que la municipalité, les membres des diverses associations ont défilé au son de la Fanfare « LES CANAILLOUS » jusqu'au Monument aux Morts où après le discours de Madame Le Maire, Vice Présidente du Conseil Départemental, un apéritif du terroir fut offert aux participants, environ une centaine de personnes.

Le soir au stade Municipal, concert gratuit du groupe local et grandiose feu d'Artifice tiré par le Comité.

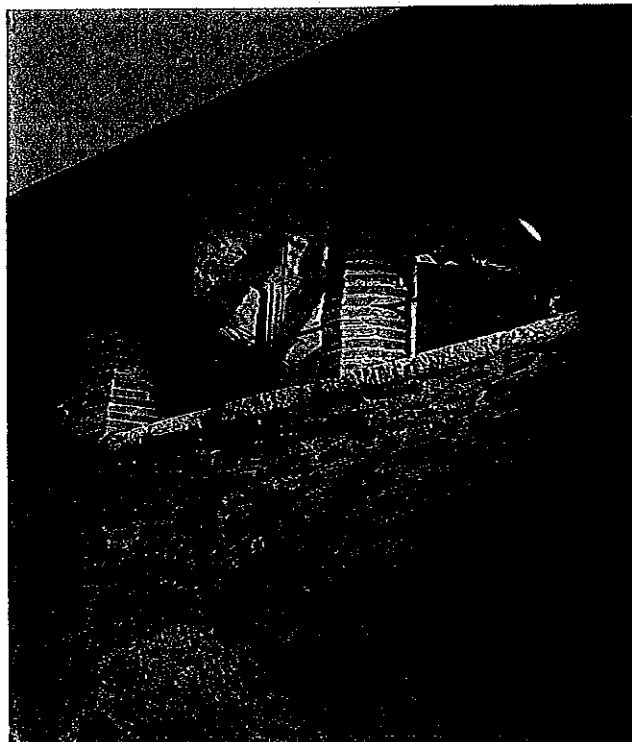
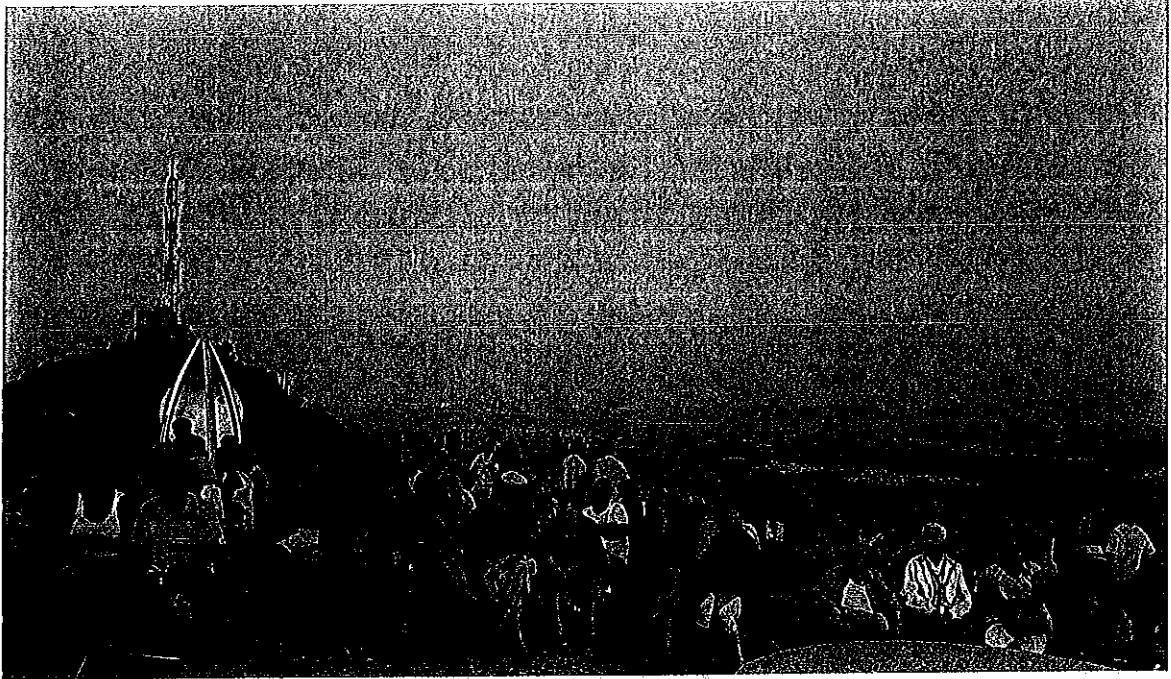
Une très nombreuse assistance, environ 1000 personnes, a participé à cette soirée.

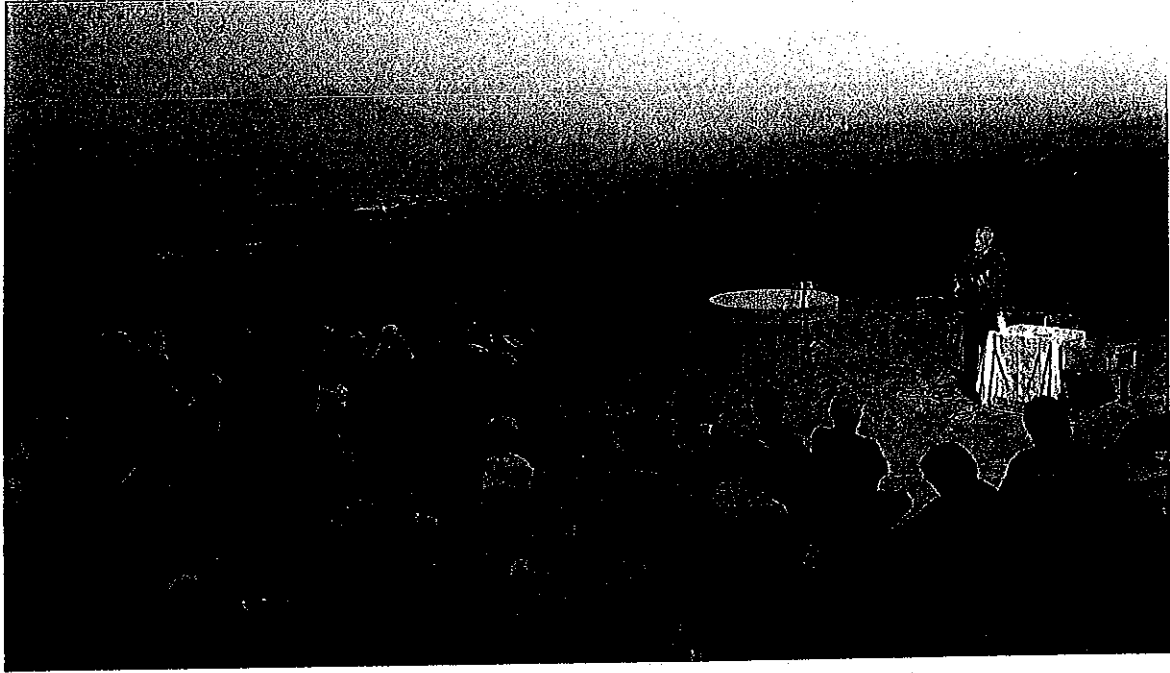


23 JUILLET : NUIT DES CONTES

Ermitage de Força Real "RONDALLA A FORÇA REAL"

avec OLIVIER PAYRE "FOUGASSE" et GERARD JACQUET





29 JUILLET : CINEMA EN PLEIN AIR

Une assistance locale a participé à cette soirée.

QU'EST-CE QU'ON A ENCORE FAIT AU
BON DIEU ?

DE LA
PAR DE CHEVRIER

Isabelle & Rachid Laura & Charles Nikola Viviane Chao & Stéphanie David & Odile



FERIA DU 08 AU 11 AOUT 2019

La grande animation annuelle de l'association.

C'est la 36ème année que la féria marque l'ambiance de la région.

Encore une fois c'est environ 25000 personnes qui ont participé la féria, ce qui en fait une des plus grandes fêtes de la région sur le mois d'août.

Fin juillet a eu lieu la présentation du programme et de l'affiche officielle de la féria à Millas, pour une mise en appétit des futures festivités.

Affiche officielle :

Philippe ROUTIER né le 15 février 1959 à Sète, est un autodidacte et peint depuis son enfance.

Pour lui : « Peindre c'est livrer à tout le monde son intimité. »

Tee-shirt officiel :

Bernard SALES, Millassois dans l'âme, dessine et peint beaucoup sur la tauromachie, il a eu plaisir d'élaborer le logo du tee-shirt officiel de la féria.

LA FERIA - 4 JOURS DE FETE

- **Le Jeudi sportif**
- **Le Vendredi autour des vachettes**
- **Le Samedi sous le signe de la culture et de la Catalanité**
- **Le Dimanche tout un programme festif, familial et convivial**

La Féria c'est aussi une organisation de 60 bénévoles qui œuvrent pour assurer

et maintenir une grande fête populaire.

La sécurité est au cœur des préoccupations de l'association qui paye les services d'une société de sécurité qui œuvre tout au long des 4 jours aux côtés des pompiers et gendarmes pour assurer une féria sereine à tous les participants et organisateurs.

JEUDI 08 AOUT

La Féria débute le jeudi avec la fameuse course pédestre « La Panoramique », plus de 500 participants entre les coureurs et les randonneurs.

Millas – Força Réal –Millas : Un circuit vallonné de 16,9 Kms sur route et chemins de terre à travers vignes et oliviers. Un superbe panorama s'offre aux participants depuis la chapelle de Força-Réal, avec vue sur le littoral et sur le massif du Canigou.



Un buffet campagnard et collations sont servis à tous les participants, après la remise des récompenses aux gagnants.

La soirée du jeudi se poursuit par la traditionnelle ouverture officielle de la Féria par Madame le Maire de la commune, animée par la banda Millassoise.

En centre-ville, le défilé du « DRAC DE FOC DRAGON DE FEU », accompagné par les percussions de la troupe « Aire Nou de BAHO ».

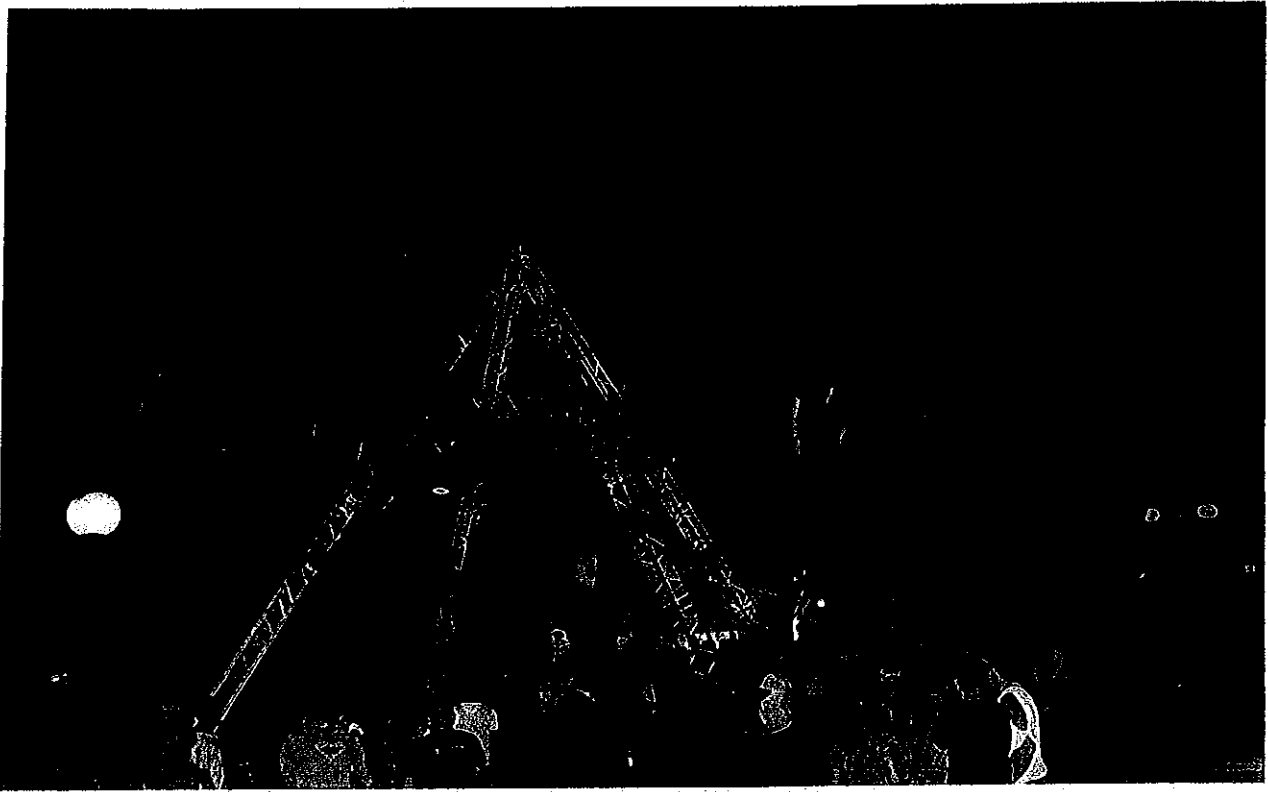


Un dragon circulant dans les rues de la ville en crachant du feu dans un bruit étourdissant de pétards et percussion.



La jeune garde de l'association a ensuite proposé le traditionnel Toro piscine dans les arènes, spectacle qui enchante par sa simplicité et sa bonhomie aussi bien les enfants que les adultes les accompagnants, venus très nombreux.

A partir de 22h00, la soirée se poursuit dans les trois bodegas de l'association au son des spectacles musicaux.



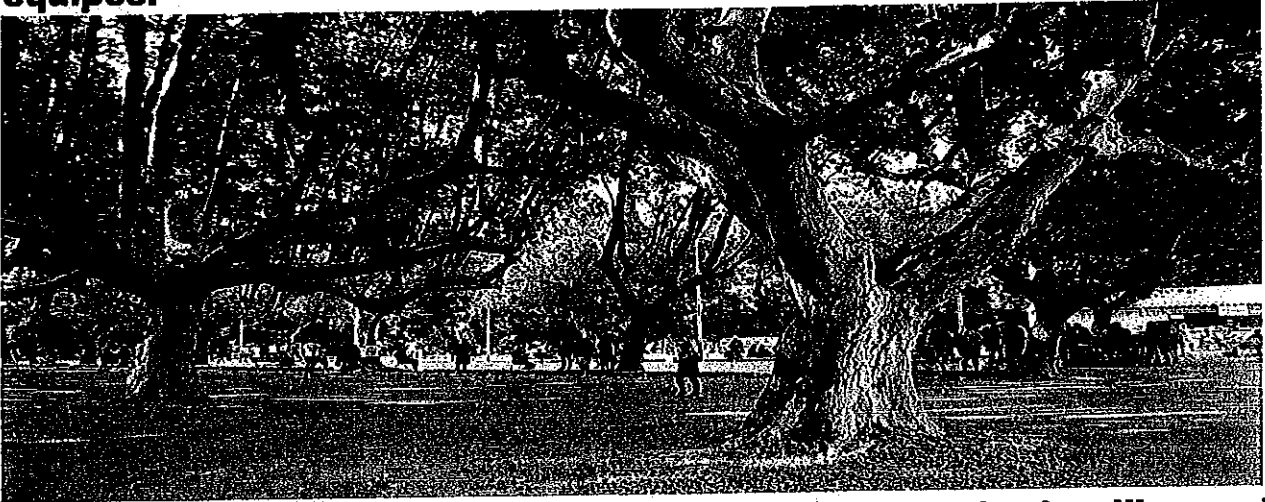
Un très nombreux public composé d'enfants et d'adultes pour saluer ce premier jour de fête.

Tous les jours le Comité d'Animations Culturelles présente une magnifique exposition ARTIFERIA au patio de la mairie, où sont exposées des œuvres de l'auteur de l'affiche officielle.

VENDREDI 09 AOUT

Au long de la journée, les animations musicales battent leur plein avec bandas et groupes musicaux qui font vibrer le public festif.

L'après-midi est proposé un grand concours de pétanque en doublettes formées, qui a réuni encore cette année plus de 80 équipes.



Pendant ce temps, sous les platanes de l'esplanade du village, de nombreux danseurs et danseuses revêtus de leurs traditionnelles vigatanes catalanes, dansent des ballades de sardane au son des flaviols de la cobla Sol de Banyuls.

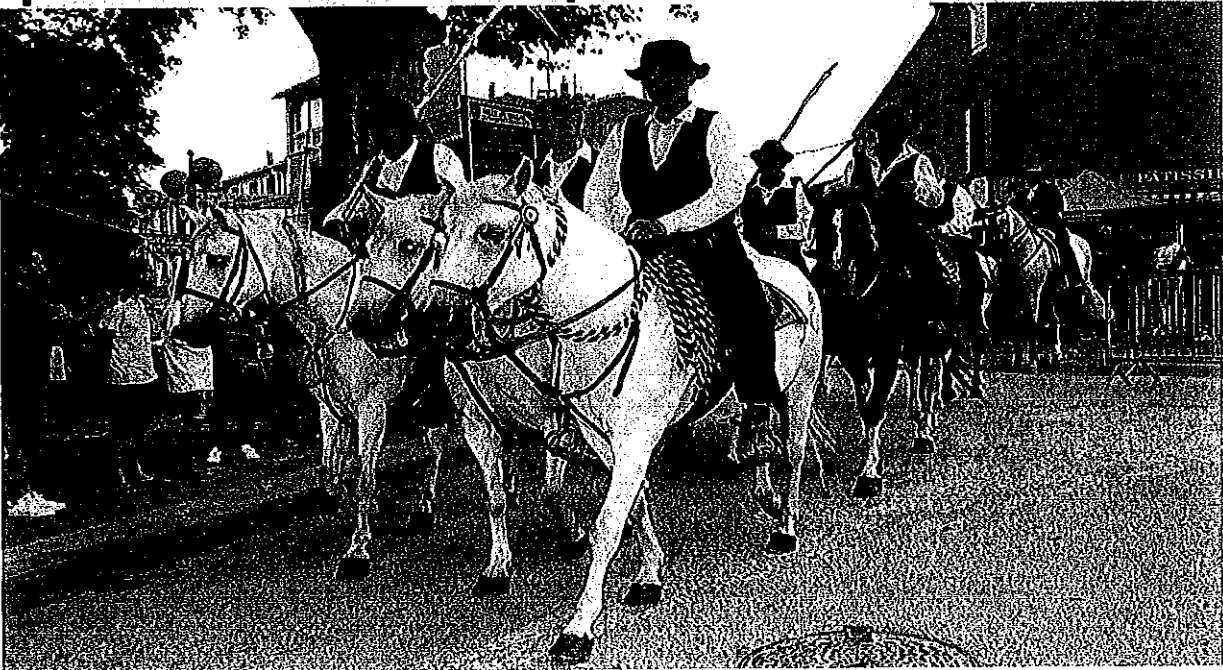


La soirée se poursuit aux arènes, avec un nouveau grand spectacle équestre et taurin proposé par la troupe Caballos Estrellas et les

gardians de la Manade Notre Dame Catalane.



Un savoir-faire et une passion au service du cheval, des figures de dressage, de voltige des animations équestres qui ont ravi les spectateurs venus en nombre pour assister à ce nouveau show.



De leur côté, les gardians ont démontré leur adresse avec des animations autour des vachettes de leur manade.

La soirée s'est poursuivie dans les bodegas animées par 4 DJ avec sons et lumières dignes des plus grands clubs. Des groupes musicaux avec chanteurs se produisent sur des scènes ouvertes

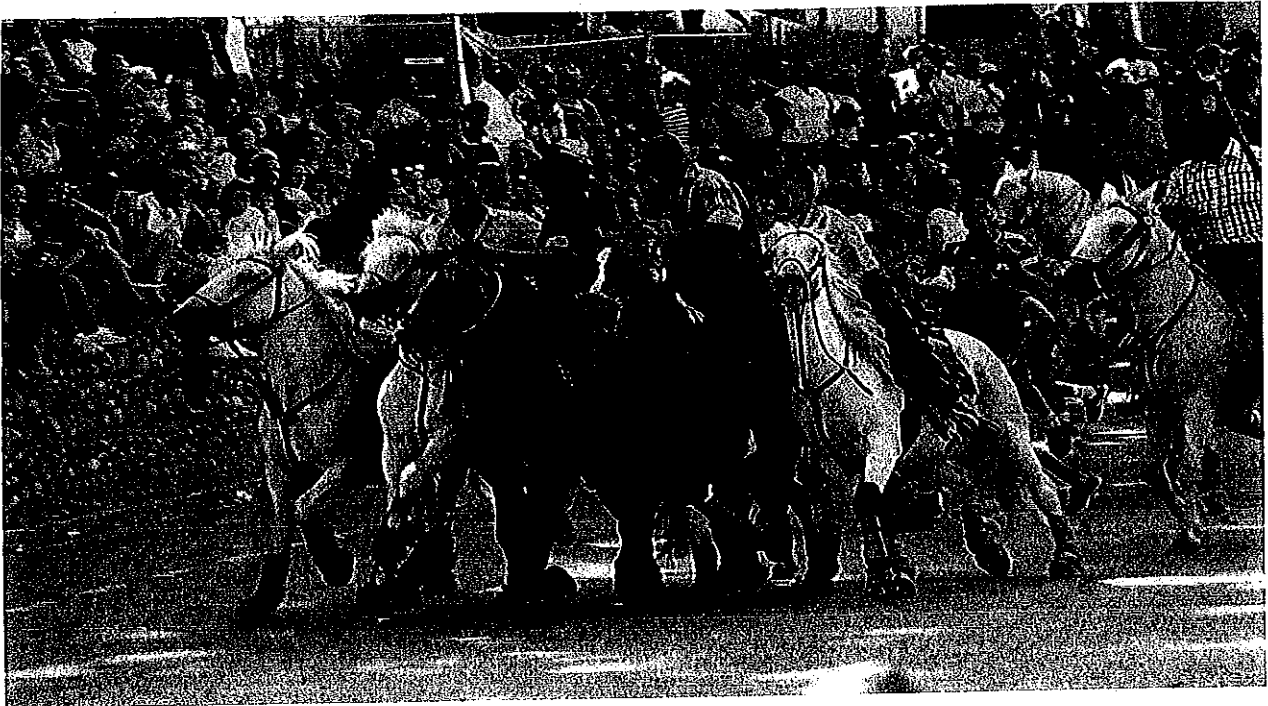


Une belle prestation était proposée la bodega de « la Font Del Rey » avec la banda ELS TIRONS , suivi du célèbre chanteur RICOUNE venu de Camargue et du groupe SANS INTERDIT en final, devant un nombreux public enchanté



SAMEDI 10 AOUT

Le samedi en fin de matinée avait lieu le premier lâcher de Toro dans les rues du centre-ville, dirigé de main de maître par les gardians de la Manade « Notre Dame Catalane » du Barcarès.



Des jeunes venus de tout le département viennent se frotter aux vachettes dans le but de les arrêter et de les maîtriser durant quelques secondes avant de les relâcher, une foule dense les encourageant par des applaudissements fournis.

Dans l'après-midi a lieu la fameuse feria du livre, qui comme chaque année, procède à l'attribution du prix pour l'année en cours.

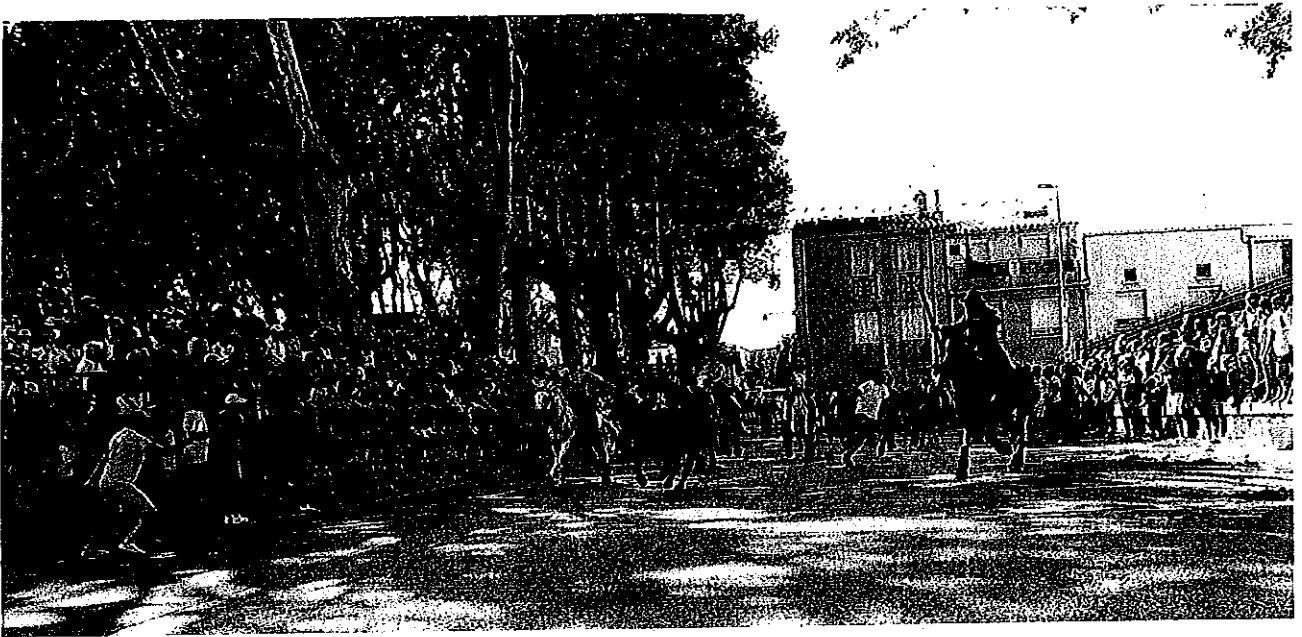
Le prix 2019 a été attribué à Monsieur COUDRON Frédéric pour son roman « la Suerte de Matar », il a entraîné les aficionados et les non-initiés dans l'univers taurin au travers d'un roman policier suspense qui a ravi le public venu en nombre.



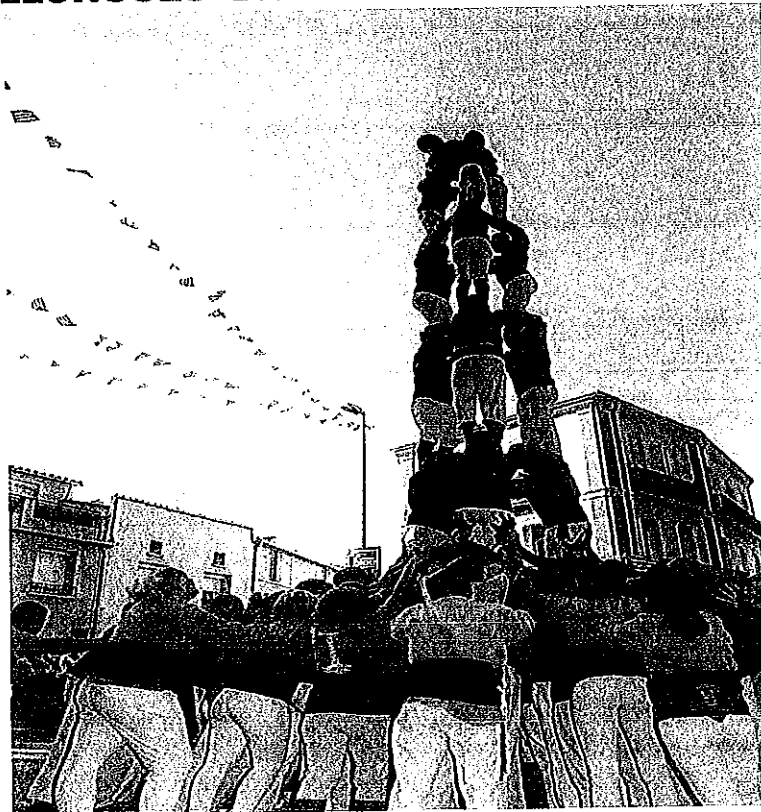
Tous les participants ont partagé un apéritif pour clôturer cet après-midi littéraire.

Les intervenants ont été ensuite conviés à partager un repas dans un restaurant du village, ils sont logés par l'association et les frais de déplacements leur sont remboursés.

Deuxième lâcher de toro dans les rues du centre-ville qui embrase le public venu se masser le long des barrières et les points hauts pour ne rien manquer du spectacle.

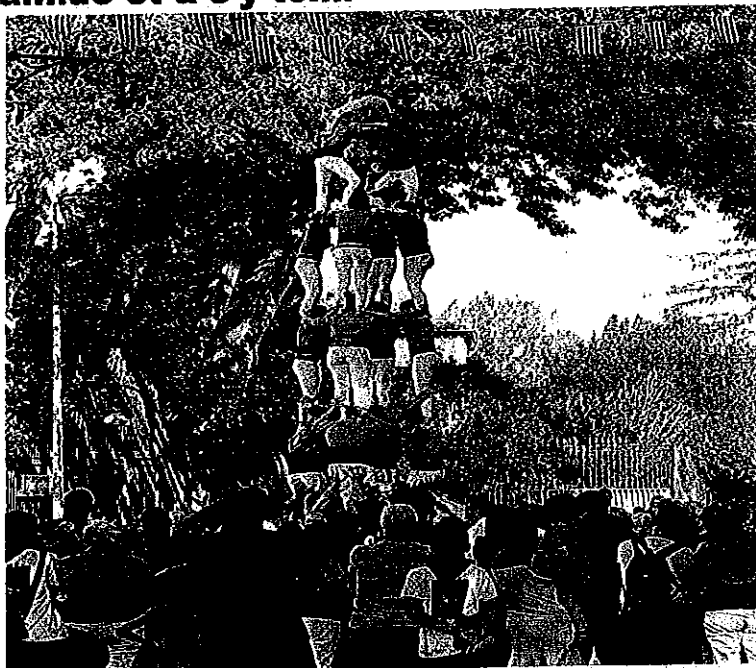


En fin d'après-midi, un grand moment de catalanité est au rendez-vous comme chaque années, avec un spectacle magnifique de cohésion humaine proposé par les « COLLES CASTELLERES DE BAO » et « TIRALLONGUES DE MANRESA ».



Ils forment et élèvent des pyramides humaines plus hautes les unes que les autres, à l'occasion de cette 22ème Trobada Castellera.

Le castell est réussi, dès lors qu'un enfant arrive à gravir jusqu'au sommet de la pyramide et à s'y tenir



Le public est invité à former la pigne (base de la pyramide), afin de la consolider. Une musique typiquement catalane (Grallers) résonne tout le long de la formation du castell.

Un apéritif géant au son des différentes bandas enchantent les festayres très nombreux autour de la célèbre fontaine Millassoise.



La soirée se poursuit dans les 3 bodegas avec les DJ pour les plus jeunes, tandis que le clou des spectacles de ce samedi est le show d'un des plus grand orchestre National : BERNARD BECKER, composé de 9 musiciens, 6 chanteuses et chanteurs danseurs, qui ont présenté un programme éclectique varié musical, et très visuel et entraînant.

Tous nos points d'animations sont sous contrôle d'agents de sécurité engagés par le Comité d'Animation culturelle, des points « test alcoolémie » sont implantés dans la fête et mis à disposition des fêtards, afin de contrôler leur état de forme avant de reprendre leurs véhicules.

Des bus navettes sont également prévus et mis à disposition des festayres pour les ramener à bon port et en toute sécurité.

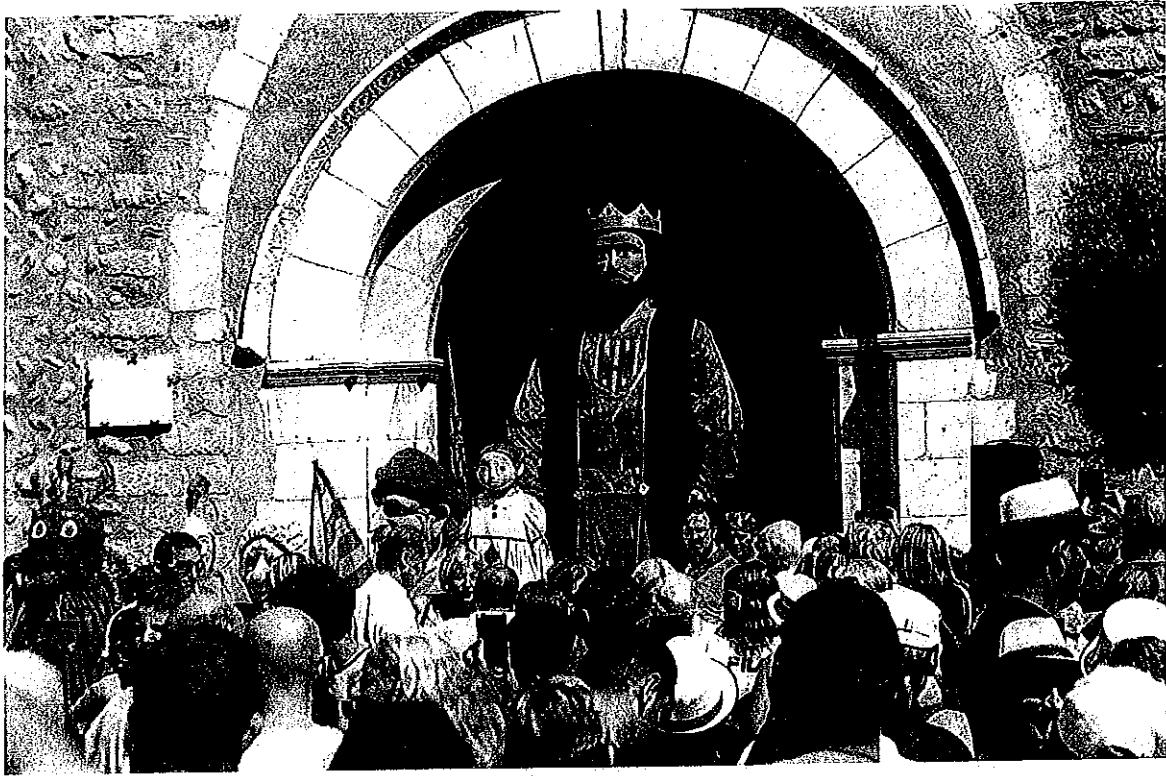
DIMANCHE 11 AOUT

4éme et dernier jour de la Féria

La matinée du dimanche débute dès 07h00 par un petit déjeuner catalan offert et servi par l'organisation à l'ensemble de tous les intervenants de la journée, à savoir près de 500 petits déjeuners tomate-jambon, viennoiseries et cafés, qui connait un franc succès.

A 10h00 comme chaque année, la messe en catalan animée par le Fanal de Sant Vicens dans l'église du village attire une foule considérable.

Elle est suivie du fameux défilé des GEANTS composé des colles de Tautavel, Argelés, Saint Hippolyte et de Téia venus de catalunya, accompagnées des bandas « Band'Ananas », « Els Tirons » et les « Canailous », ainsi que des gardians à cheval de la manade « Notre Dame CATALANE »



Ces couples de Gígants représentent des personnalités légendaires caricaturées de leur ville suivis par les Grallers.(musiciens).



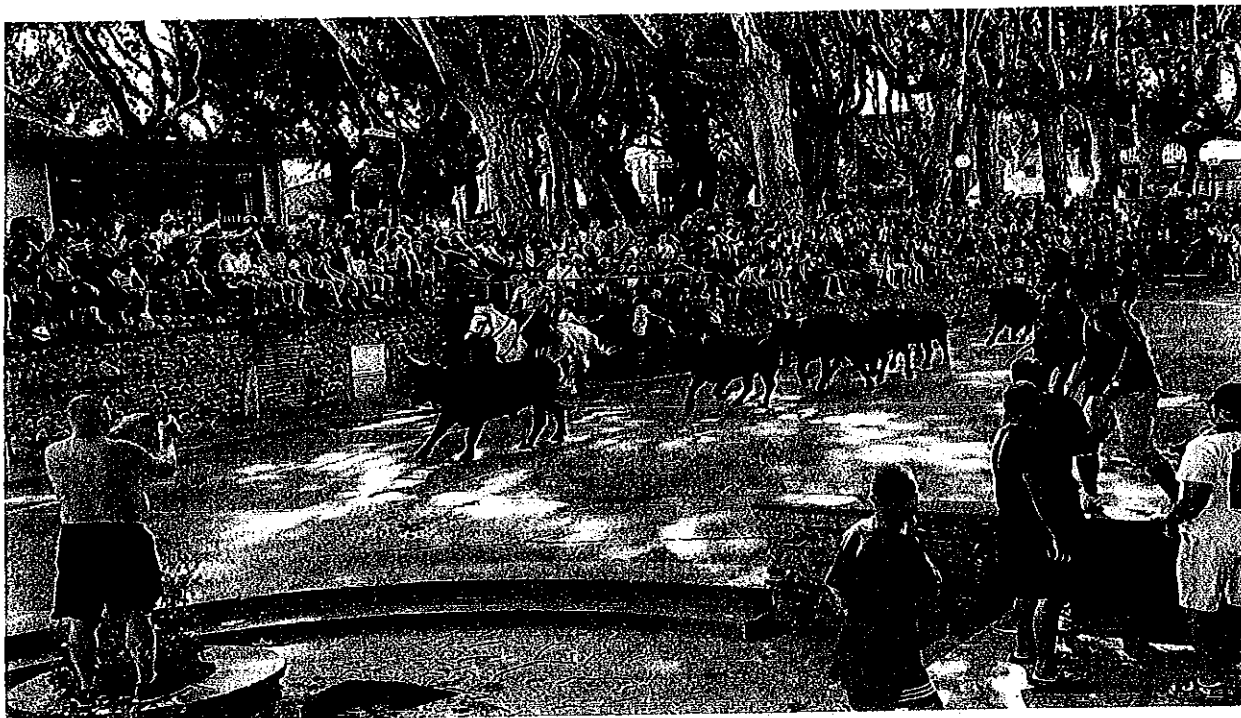
Le défilé a déambulé dans les rues et accompagné la foule à la fontaine pour un apéritif géant où les bandas se sont affrontées pour une battle musicale.

Après le repas champêtre de la mi-journée réunissant plus de 200 personnes, le spectacle folklorique catalan avec le « FOMENT DE LA SARDANA » offrait au public des danses traditionnelles.

La catalanité fût mise à l'honneur également avec le grand bal des géants où les 8 couples de géants ont dansé au son des flûtes et tambours catalans sur des chorégraphies endiablées, offrant ainsi un somptueux spectacle.



Le dernier lâcher de Toro en fin d'après-midi fût aussi intense que les précédents devant une foule toujours aussi dense.



Le final de la Féria restera inoubliable de par le superbe spectacle pyrotechnique du « CORREFOC », qui clôturait la feria 2019. Composé d'une troupe de 50 diables qui embrasent la ville en brandissant des tourniquets de feu et pétards au rythme des percussions, ce spectacle de rue dure près de deux heures, et mobilise pour sa sécurité de nombreux pompiers et agents de sécurité engagés par notre association, pour le bien de tous.

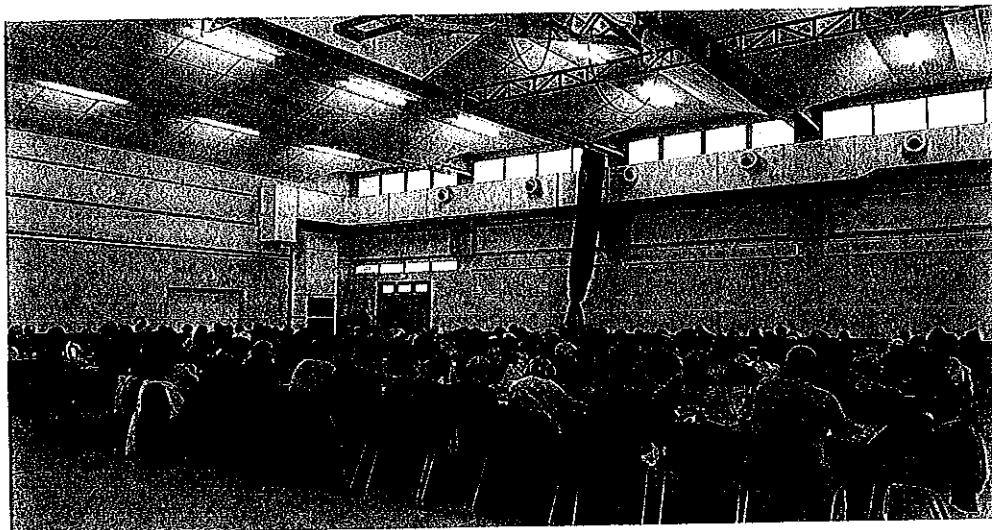


Le final de la Féria 2019 se faisait également dans les bodegas, où les DJ et groupes musicaux n'hésitaient à donner de leur talent pour assurer une inoubliable clôture, et en se donnant rendez-vous pour 2020.

En conclusion, la Féria de Millas réunit chaque année toujours autant de fréquentation de par, les spectacles de qualités proposés, d'une vraie ambiance populaire et familiale, et une sécurité assurée pour tous.

DIMANCHE 29 DECEMBRE : GRANDE RIFLE TRADITIONNELLE

Avec des lots en nature, la rifle a attiré toujours les amateurs dans une ambiance bonne enfant.



le 29 Janvier 2020

Assemblée Générale:

Membres présents : Lopez Bernard - Escalais Bascale - Santalo Agnés - Santalo
Sophie - SALES Bernard - Sales Nadine - Penarubia Didier - Penarubia
Laurence - Ferrer François - Lopez Valérie - Lopez Galdric - Néjean Christophe
Ruiz Jorge - Coste Corinne - Ojeda Marie Laure - Rosther Florence
Soto Wacien - Quintus Jérôme - Carle Frédéric - Gaciot Bernard
Membre absent : Barred Pierre excusé, Gaciot Sylvie excusé.

Présentation du bilan Féca 2019 et du bilan de l'année 2019.

Désolvement des frais de fonctionnement annuels.

Les comptes ont été approuvés à l'unanimité par le conseil d'administration
Démission du bureau. Les membres se représentent et sont élus
à l'unanimité.

Présentation des demandes de subventions : dossiers envoyés
aux entités régionales, départementales et municipales pour
l'année 2020.

Discussion sur programme des manifestations à venir.

23/06 St Jean avec feu d'artifice et "JOAN ORTIZ" en concert.

le 14/07 Orchestre Rellam et feu d'artifice

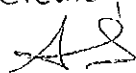
Fin juillet : cinéma gratuit de plein air au parc

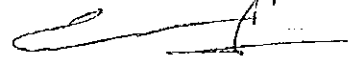
: la nuit des contes à Force Réal

Août : Féca du 6 au 9 Août : plusieurs deurs ont

été demandés pour les animations des 4 jours

Le Président clôturera l'assemblée à 22h.

le secrétaire


le président


S/c 21970

N° dépôt 11476

EXERCICE 2021

N° organisme : 401243

N° tiers :

N° Démat : 11476

N° subvention : ~~11476~~ 44612

Mandat n° :	1 ^{er} acompte : 7000€
Bordereau n° :	N° règlement : 419383
du :	Mandaté le : 19.08.2021

Mandat n° :	2 ^{ème} acompte :
Bordereau n° :	N° règlement :
du :	Mandaté le :

SUBVENTIONS 2021

CULTURE

CONGRES MANIFESTATIONS

CATALANITE

Demandeur : *comité d'animations culturelles de Killas*

Montant de la demande : *15000 €*

Objet : *Evénement d'identité catalana*

COMPLET

INCOMPLET

Pièces demandées le :

Montant voté : *7000€* CP 10/05

Vote du : *10 mai 2021*

Délibération n° :

Interventions et Observations

Montant arbitré PCD

Références de la demande

Description abrégée :

FIRA D'IDENTITAT CULTURAL CATALANA

Catégorie :

CATALANITE

Thème :

FONCTIONNEMENT

Engagement de l'association

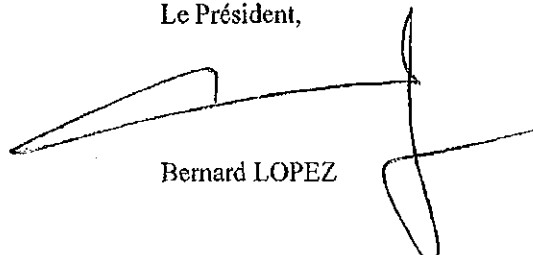
Je soussigné(e) **BERNARD LOPEZ**, dûment habilité(e) en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du **25/01/2021** donnant autorisation de représentation de l'association **COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES DI** en sa qualité de Président(e) sollicite auprès du Département des Pyrénées-Orientales une subvention de **15000** €.

- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente demande de subvention,
- m'engage à utiliser l'aide financière susceptible d'être allouée conformément à sa destination prévisionnelle,
- m'engage à mettre à disposition ou à fournir toute pièce complémentaire qui sera demandée par les services du Département des Pyrénées-Orientales.
- en cas de soutien du Département :
- m'engage à faire mention de ce partenariat sur tout support de communication et dans nos rapports avec les médias.

Date et Signature 31/01/2021

Le Président,

Bernard LOPEZ



Budget prévisionnel de l'action projetée ⁽¹⁾ FIRA D

IDENTITAT CULTURAL CATALA

Association : COMITE D ANIMATIONS CULTURELLES DE MILLAS
Exercice 2021

Date de début :

Date de fin :

CHARGES	MONTANT EN EUROS ⁽²⁾	PRODUITS	MONTANT EN EUROS ⁽²⁾
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	30 000 €
Achats			
Prestations de services	55 000 €	Subventions demandées	
Matières et fournitures	25 000 €	Etat : (à détailler)	
Services extérieurs			
Locations	2 000 €	Région(s) :	
Entretien et réparation		OCCITANIE	15 000 €
Assurance	3 000 €	Département(s) :	
		CG 66	15 000 €
Autres services extérieurs			
Honoraires		Communes(s) :	
Publicité, publication	3 000 €	MILLAS	20 000 €
Déplacements, missions, réceptions	5 000 €		
		Organismes sociaux (à détailler) :	
Charges de personnel			
Salaires et charges			
		Fonds européens	
Frais généraux		CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes (précisez)	
		Ressources indirectes affectées	13 000 €
COÛT TOTAL DU PROJET		TOTAL DES RECETTES	
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES ⁽³⁾	93 000 €	TOTAL DES PRODUITS ⁽³⁾	93 000 €

⁽¹⁾ Budget de l'action pour laquelle l'aide est sollicitée. Il y a lieu de faire un budget par action

⁽²⁾ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁽³⁾ Le budget doit être équilibré et doit faire figurer le montant de la subvention sollicitée

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention de 15 000 euros

COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
DE MILLAS
2, Rue Emile ZOLA 66170 MILLAS
Tél: 06 14 64 97 75
E.mail: lopezbernard@sir.fr

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

COMMISSION PERMANENTE DU 10/05/2021

--oOo--

DELIBERATION N° CP20210510N_25

OBJET : CATALANITE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (FONCTIONNEMENT)

DELIBERATION :

LA COMMISSION PERMANENTE, après en avoir délibéré, décide :

VU la note N° CP20210510N_25 qui lui est présentée,

D'ACCORDER une subvention aux organismes figurant ci-dessous pour un montant total de 27 280 € :

PRÉSERVATION ET VALORISATION DE LA LANGUE ET DE L'AGRICULTURE		
Fonctionnement et activités annuelles		
Fédération Sardaniste du Roussillon	Fonctionnement	11 000 €
Aide au titre des événements et manifestations		
Comité d'Animation de Millas	Fira d'Identitat Cultural Catalana – Août 2021	7 000 €
Projets spécifiques		
Òmnium Catalunya Nord	Projet « Le Temps des Arts », remise de prix	4 000,00 €
Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues Occitane et Catalanes - SIOCCAT	Formation pour les élus et délégués des communes jumelées avec la Catalogne (fonctionnement des institutions, bilan des expériences et perspectives)	3 000 €
Petit Nord Association Culturelle	Projet « (S)ona Nord, les enfants ont la parole en Catalan », Création d'un programme radio pour enfants	1 000 €
Le Temps du costume Roussillonnais	Tournage d'un court métrage ethnographique sur les mariages dans les campagnes des Pyrénées-Orientales au milieu du XIXe	1 000 €
Traditions Catalanes	Acquisition d'instruments catalans	280 €
TOTAL SUBVENTIONS CATALANITE		27 280 €

D'AUTORISER la Présidente à signer tous actes et documents découlant de l'adoption de la présente délibération.

D'AUTORISER à procéder à des paiements par acomptes pour les subventions au titre des "événements et manifestations", selon les modalités de paiements précisées dans la délibération cadre n°SP20210329R_49.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental 2021 chapitre 65 pour le fonctionnement.

La présente délibération a été adoptée en Commission Permanente.

Le vote a eu lieu à main levée.

PRESENTS :

Envoyé en préfecture le 17/05/2021

Reçu en préfecture le 17/05/2021

Affiché le

SLO

ID : 066-226600013-20210510-CP20210510N_25-DE

Madame Damienne BEFFARA, Madame Lola BEUZE, Madame Toussainte CHIVILO, Madame Françoise FITER, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Nicolas GARCIA, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Rémi LACAPERRE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur Michel MOLY, Madame Ségolène NEUVILLE, Monsieur Robert OLIVE, Madame Edith PUGNET, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY

REPRESENTE (S) :

Madame Marina JOLY (procuration à Monsieur Michel MOLY), Monsieur René MARTINEZ (procuration à Madame Madeleine GARCIA - VIDAL), Monsieur René OLIVE (procuration à Madame Hermeline MALHERBE)

ABSENT (S) :

Madame Joëlle ANGLADE, Madame Armande BARRERE, Monsieur Pierre BATAILLE, Madame Annabelle BRUNET, Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Thierry DEL POSO, Monsieur Romain GRAU, Madame Hélène JOSENDE, Madame Nathalie PIQUE, Monsieur Richard PULY-BELLI, Monsieur Jean SOL, Monsieur Robert VILA

POUR :

Madame Damienne BEFFARA, Madame Lola BEUZE, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Françoise FITER, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Nicolas GARCIA, Monsieur Robert GARRABE, Madame Marina JOLY, Monsieur Rémi LACAPERRE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur René MARTINEZ, Monsieur Michel MOLY, Madame Ségolène NEUVILLE, Monsieur René OLIVE, Monsieur Robert OLIVE, Madame Edith PUGNET, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY

CONTRE :

ABSTENTION (S) :

La séance était présidée par Madame Hermeline MALHERBE et Monsieur Michel MOLY faisait fonction de Secrétaire.

Délibération signée électroniquement sous sa forme
originale,
La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales,
Hermeline MALHERBE



ASS. COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES

PLACE DE LA MAIRIE

66170 MILLAS

SOMMAIRE

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*


COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
DE MILLAS
2, Rue Emile ZOLA 66170 MILLAS
Tél: 06 14 64 97 75
E.mail: lopezbernard@sfr.fr


FIDUCIAIRE DE LA TET
10 AVENUE HERMES
ZA LOS PALAUS
66170 MILLAS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 000		1 000	1 000		
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	30		30	30			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II	1 030		1 030	1 030			
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances						
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	24 537		24 537	15 655	8 883	56.74	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	24 537		24 537	15 655	8 883	56.74	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	25 567		25 567	16 685	8 883	53.24	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1		
		31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	13 117	8 956	4 161	46.47	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves					
	Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 214	4 154	1 940	46.71	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées					
	Total I	15 331	13 110	2 221	16.94	
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
		Total II				
	PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
		Total III				
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	10 236	3 574	6 662	186.38	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
	Total IV	10 236	3 574	6 662	186.38	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)					
	Total IV	10 236	3 574	6 662	186.38	
	Ecarts de conversion passif (V)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	25 567	16 685	8 883	53.24	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

10 236 3 574

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 974		1 974	120 283	118 309	98.36
Chiffre d'affaires NET	1 974		1 974	120 283	118 309	98.36
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			24 500	84 300	59 800	70.94
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			26 474	204 583	178 109	87.06
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			24 249	200 429	176 181	87.90
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			34	0	34	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			24 282	200 429	176 147	87.88
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 192	4 153	1 962	47.23
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	22	1	21	NS
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	22	1	21	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	22	1	21	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 214	4 154	1 940	46.71
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	26 496	204 584	178 068	87.05
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	24 282	200 429	176 147	87.88
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 214	4 154	1 940	46.71

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000	1 000		
21800000 AUTRE IMMO CORPO	1 000	1 000		
AUTRES PARTICIPATIONS	30	30		
26100000 TITRES DE PARTICIPAT	30	30		
Total II	1 030	1 030		
DISPONIBILITES	24 537	15 655	8 883	56.74
51210000 CREDIT AGRICOLE	303	14 567	14 264	97.92
51220000 BANQUE POPULAIRE	124	1 006	882	87.66
51230000 BPS LIVRET	82	82		
51240000 BANQUE LIVRET A CA	24 029		24 029	
Total III	24 537	15 655	8 883	56.74
TOTAL GENERAL	25 567	16 685	8 883	53.24

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	13 117	8 956	4 161	46.47
10100000 CAPITAL SOCIAL	13 117	8 956	4 161	46.47
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	2 214	4 154	1 940	46.71
Total I	15 331	13 110	2 221	16.94
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	10 236	3 574	6 662	186.38
40110000 FOURNISS.BIENS PREST		3 574	3 574	100.00
40810000 FOURN.FTS NON PARVEN	10 236		10 236	
Total IV	10 236	3 574	6 662	186.38
TOTAL GENERAL	25 567	16 685	8 883	53.24

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 974	120 283	118 309	98,36
70440000 VENTES FIRA IDENTITAT		99 569	99 569	100,00
70460000 VENTES TOTAL FESTUM		916	916	100,00
70470000 VENTES 14 JUILLET		260	260	100,00
70480000 VENTES AUTRE	1 404	6 157	4 753	77,20
70490000 PARTENARIAT	570	13 380	12 810	95,74
Chiffre d'affaires NET	1 974	120 283	118 309	98,36
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	24 500	84 300	59 800	70,94
74100400 SUB LR FIRA IDENTITAT		15 000	15 000	100,00
74210000 SUB CG FONCTIONNEMENT		5 300	5 300	100,00
74230000 SUB CG MANIF CULTURELLE		7 000	7 000	100,00
74240000 SUB CG FIRA IDENTITAT	3 500	15 000	11 500	76,67
74250000 SUB CG FERIA DU LIVRE	3 500	7 000	3 500	50,00
74280000 SUB CG AUTRE	500		500	
74310000 SUB MILLAS FONCTIONNEMENT	17 000	15 000	2 000	13,33
74340000 SUB MILLAS FIRA IDENTITAT		20 000	20 000	100,00
Total des Produits d'exploitation	26 474	204 583	178 109	87,06
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	24 249	200 429	176 181	87,90
60410000 ACHATS FONCTIONNEMENT	19 892	4 594	15 298	332,96
60420000 ACHATS SECURITE		10 008	10 008	100,00
60430000 ACHATS MANIF CULTURELLE	1 700	53 552	51 852	96,83
60440000 ACHATS FIRA IDENTITAT		112 625	112 625	100,00
60450000 ACHATS FERIA DU LIVRE		6 089	6 089	100,00
60460000 ACHATS TOTAL FESTUM	250	1 158	908	78,41
60470000 ACHATS 14 JUILLET	2 395	786	1 609	204,66
60480000 ACHATS AUTRES		6 542	6 542	100,00
61600000 PRIMES D'ASSURANCES		3 278	3 278	100,00
62260000 HONORAIRES		1 440	1 440	100,00
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENT		151	151	100,00
62600000 FRAIS POSTAUX ET TELECOM		48	48	100,00
62750000 FRAIS S/EFFETS COMMI	12	157	145	92,49
AUTRES CHARGES	34	0	34	NS
65880000 AUTR.CHARG DIV.GEST.	34	0	34	NS
Total des Charges d'exploitation	24 282	200 429	176 147	87,88
Résultat d'exploitation	2 192	4 153	1 962	47,23
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	22	1	21	NS
76800000 AUTRES PRODUITS FINA	22	1	21	NS
Total des Produits financiers	22	1	21	NS
Résultat financier	22	1	21	NS
Résultat courant avant impôts	2 214	4 154	1 940	46,71
Total des produits	26 496	204 584	178 088	87,05

Convention
Car aide en Catalanité!

MP

EXERCICE 2021	
N° organisme :	801 243
N° tiers :	
N° Démat :	11478
N° subvention :	443318
Mandat n° :	015050
Bordereau n° :	001287
du :	11/07/21
Mandat n° :	
Bordereau n° :	
du :	
1 ^{er} acompte :	7000 €
N° règlement :	418945
Mandaté le :	8/07/21
2 ^{ème} acompte :	
N° règlement :	
Mandaté le :	

SUBVENTIONS 2021

CULTURE

CONGRES MANIFESTATIONS

CATALANITE

Demandeur :

Comité d'Animations Culturelles de Millas

Montant de la demande :

7000 € / 51000 €

Objet :

Manifestation culturelle

COMPLET

INCOMPLET

PV AG, CA, ~~PA~~

Pièces demandées le :

50% / 25% / 25%
7000 € / 3500 € / 3500 €
Catal / Catalanité

Montant voté :

7000 €

0

Vote du :

CP 10/05

Délibération n° :

20

Interventions et Observations

Convention partie le 18/05

Références de la demande

Description abrégée :

MANIFESTATION CULTURELLE

Catégorie :

CULTURE

Thème :

AIDE A L EVENEMENT

Engagement de l'association

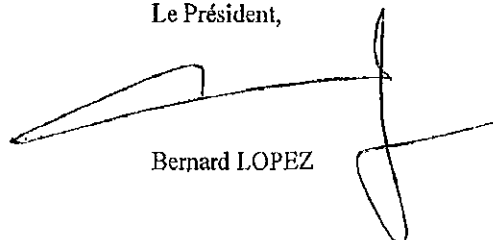
Je soussigné(e) **BERNARD LOPEZ**, dûment habilité(e) en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du **25/01/2021** donnant autorisation de représentation de l'association **COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES DE** en sa qualité de Président(e) sollicite auprès du Département des Pyrénées-Orientales une subvention de **7000** €.

- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente demande de subvention,
- m'engage à utiliser l'aide financière susceptible d'être allouée conformément à sa destination prévisionnelle,
- m'engage à mettre à disposition ou à fournir toute pièce complémentaire qui sera demandée par les services du Département des Pyrénées-Orientales.
- en cas de soutien du Département :
- m'engage à faire mention de ce partenariat sur tout support de communication et dans nos rapports avec les médias.

Date et Signature 31/01/2021

Le Président,

Bernard LOPEZ



Budget prévisionnel de l'action projetée ⁽¹⁾ MANIFESTATION CULTURELLE

Association : COMITE D ANIMATIONS CULTURELLES DE MILLAS
Exercice 2021

Date de début :

Date de fin :

CHARGES	MONTANT EN EUROS ⁽²⁾	PRODUITS	MONTANT EN EUROS ⁽²⁾
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	44 000 €
Achats			
Prestations de services	16 000 €	Subventions demandées	
Matières et fournitures	8 000 €	Etat : (à détailler)	
Services extérieurs			
Locallons	3 000 €	Région(s) :	
Entretien et réparation			
Assurance	1 000 €	Département(s) :	
		CG 66	7 000 €
Autres services extérieurs			
Honoraires		Communes(s) :	
Publicité, publication	12 000 €		
Déplacements, missions, réceptions	11 000 €		
		Organismes sociaux (à détailler) :	
Charges de personnel			
Salaire et charges			
		Fonds européens	
Frais généraux		CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes (précisez)	
		Ressources indirectes affectées	
COÛT TOTAL DU PROJET		TOTAL DES RECETTES	
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES ⁽³⁾	51 000 €	TOTAL DES PRODUITS ⁽³⁾	51 000 €

⁽¹⁾ Budget de l'action pour laquelle l'aide est sollicitée. Il y a lieu de faire un budget par action

⁽²⁾ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁽³⁾ Le budget doit être équilibré et doit faire figurer le montant de la subvention sollicitée

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention de 7 000 euros


COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
 DE MILLAS
 2, Rue Emile ZOLA 66170 MILLAS
 Tél: 05 10 64 97 75
 E.mail: lopezbernard@sfr.fr

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

COMMISSION PERMANENTE DU 10/05/2021

--oOo--

DELIBERATION N° CP20210510N_20

OBJET : CULTURE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)

DELIBERATION :

LA COMMISSION PERMANENTE, après en avoir délibéré, décide :

VU la note N° CP20210510N_20 qui lui est présentée,

D'AUTORISER le versement des subventions aux organismes figurant en annexe pour un montant total de 203 214 € sur la section de fonctionnement, et de 82 478 € sur la section d'investissement.

D'AUTORISER la Présidente à signer tous actes et documents découlant de l'adoption de la présente délibération.

D'AUTORISER à procéder à des paiements par acomptes pour les subventions au titre des "événements et manifestations", selon les modalités de paiements précisées dans la délibération cadre n°SP20210329R_49.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental 2021.

M. Charles CHIVILO n'a pas pris part au vote.

La présente délibération a été adoptée en Commission Permanente.

Le vote a eu lieu à main levée.

PRESENTS :

Madame Damienne BEFFARA, Madame Lola BEUZE, Madame Toussainte CALABRESE, Madame Françoise FITER, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Nicolas GARCIA, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Rémi LACAPERÉ, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur Michel MOLY, Madame Ségolène NEUVILLE, Monsieur Robert OLIVE, Madame Edith PUGNET, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY

REPRESENTE (S) :

Madame Marina JOLY (procuration à Monsieur Michel MOLY), Monsieur René MARTINEZ (procuration à Madame Madeleine GARCIA - VIDAL), Monsieur René OLIVE (procuration à Madame Hermeline MALHERBE)

ABSENT (S) :

Madame Joëlle ANGLADE, Madame Armande BARRERE, Monsieur Pierre BATAILLE, Madame Annabelle BRUNET, Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Thierry DEL POSO, Monsieur Romain GRAU, Madame Hélène JOSENDE, Madame Nathalie PIQUE, Monsieur Richard PULY-BELLI, Monsieur Jean SOL, Monsieur Robert VILA

POUR :

Madame Damienne BEFFARA, Madame Lola BEUZE, Madame Toussainte CALABRESE, Madame Françoise FITER, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Nicolas GARCIA, Monsieur Robert GARRABE, Madame Marina JOLY, Monsieur Rémi LACAPERÉ, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur

Envoyé en préfecture le 17/05/2021

Reçu en préfecture le 17/05/2021

Affiché le

SLO

ID : 086-226600013-20210510-CP20210510N_20-DE

René MARTINEZ, Monsieur Michel MOLY, Madame Ségolène NEUVILLE, Monsieur Robert OLIVE, Madame Edith PUGNET, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY

CONTRE :

ABSTENTION(S) :

La séance était présidée par Madame Hermeline MALHERBE et Monsieur Michel MOLY faisait fonction de Secrétaire.

Délibération signée électroniquement sous sa forme
originale,
La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales,
Hermeline MALHERBE

Organisme	Objet	Montant
Musique		
Flashback66	Fonctionnement	15 000 €
Arts croisés		
Centre d'arts la Fabrica	Fonctionnement	1 000 €
La Remise	Fonctionnement	1 000 €
Chorales		
Chorale l'Amitié – Théza	Fonctionnement	200 €
Chorale Mixte Coecilia du moulin à vent – Toulouges	Fonctionnement	150 €
ÉCOLES DE MUSIQUE		
Communauté de communes haut Vallespir	Aide au fonctionnement – Année 20/21	14 755 €
ARTS VISUELS		
Laboratoire d'Art Contemporain en Fenouillèdes	Fonctionnement - Aide complémentaire	1 619 €

Organisme	Intitulé de la création	Montant
Pluridisciplinaire		
Ici Et Ailleurs	Pré-production et tournages de contenus culturels	10 000 €
Gérard Gérard	« Johnny, un poème »	3 000 €
La Clé	Création de contenus culturels	3 000 €
Parole et coup de théâtre	« Saint Saëns – le voyageur amoureux de l'Orient »	3 000 €
En compagnie imaginaire	« La criée radiophonique »	1 000 €
Ici Et Ailleurs	« TAEOC entre 2 terres 2021 »	1 000 €
Ici Et Ailleurs	Nouvel album Ezra Hesper	1 000 €
La Pagaie	« Davy Kilembe visite Brassens »	1 000 €
Un hublot dans la tête	« Butterfly – Trip for Leon » et « ça va »	1 000 €
Résidences artistiques		
Fotolimo	Résidences photo	1 000 €
Rencontres Cinématographiques Du Belvédère	Résidences artistiques "Casa-Médi-dix"	1 000 €
TOTAL AIDE A LA CREATION		26 000 €

III – AIDE AUX PROJETS SPÉCIFIQUES ET PARTENARIATS		
Organisme	Objet	Montant
La Casa Musicale	Activités annuelles	40 000 €
Le ton à la catalane	Diffusion d'une pièce de théâtre « Alzei Mère »	3 000 €
Association Culturelle Pau Berga	Activités culturelles	2 500 €
Bruixa	Aide au fonctionnement	1 000 €
Les Reptiles de France	Aide à la création projet Antropie	2 000 €

Envoyé en préfecture le 17/05/2021

Reçu en préfecture le 17/05/2021

Document

Affiché le

5 2 0

ID : 066-226600013-20210510-CP20210510N_20-DE

Miroir du son

Aide au fonction

TOTAL AIDE AUX PROJETS SPECIFIQUES ET PARTENARIATS

IV – AIDE AUX LIEUX DE DIFFUSION

Organisme	Objet	Montant
Commune de Céret	Salle de l'Union	7 000 €
Compagnie Troupsucule	« Le théâtre des possibles »	3 000 €
TOTAL AIDE AUX LIEUX		10 000 €

W AIDE AUX PROGRAMMATIONS CULTURELLES

Organisme	Objet	Montant
Musique		
Les Bonnes Notes	Festival « 20 sur 20 », festival pluridisciplinaire itinérant	15 000 €
Comité D'animations Culturelles De Millas	Manifestations culturelles 2021	7 000 €
Jazz en tech	Festival « Jazz en Tech », festival itinérant et transfrontalier	5 000 €
Parole et Coup de Théâtre	« La Têt dans les étoiles », concerts itinérants	4 000 €
Les amis d'Alain Marinaro	Festival de piano à Collioure	3 000 €
Association Culturelle des deux Catalognes – ALDECA	Festival Lyrique Des Pays Catalans	2 000 €
Association La Galline	Festival de la Galline	1 000 €
Comité d'Animations du Soler	Festival Electro	1 000 €
Fenouillèdes Événements	Festival de musique « Les Biens Lunés »	1 000 €
Musique et Voix en pays catalan	Automne musical – aide complémentaire	1 000 €
Arts Plastiques		
3 C Calce Culture contemporaine	Actions en faveur de l'art contemporain	3 000 €
A L'arrière Du T3	Le Truck'art	1 000 €
Photo - Cinéma		
Courts Circuit 66	Festival « Courts-circuit 66 », festival itinérant du film court	2 000 €
Image'In Cabestany	Festival du court-métrage	1 000 €
Littérature poésie		
Compagnie Pas de Porte	Festival littéraire « la moisson »	1 000 €
Communes, Offices, Comités et assimilés		
Commune de Céret	Saison culturelle	7 000 €
Commune de Torreilles	Programmations culturelles estivales	5 000 €
Commune de Matemale	Les Musicales de Matemale	1 500 €
Commune de Saint- Laurent de la Salanque	Saison culturelle	3 000 €
Commune de Collioure	Festival de Jazz	5 000 €
Office Municipal de la Culture de Saint-André	Festival de théâtre	3 000 €
Aides exceptionnelles		
Courts Circuit 66	Festival « Courts-circuit 66 », festival itinérant du film court – Aide complémentaire	5 500 €

Envoyé en préfecture le 17/05/2021
 Reçu en préfecture le 17/05/2021
 Affiché le **5/0**
 ID : 066-226600013-20210510-CP20210510N_20-DE

Paroles et Coup de Théâtre	« La Têt dans les étoiles », co compléme	
Jazz en tech	Festival de Jazz itinérant et transfrontalièr - Aide complémentaire	2 500 €
TOTAL AIDE AUX PROJETS CULTURELS		870 000 €

Total Fonctionnement - CP du 10 mai 2021 203 214 €

Budget prévisionnel de l'association

Budget prévisionnel de l'association, approuvé par l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration
Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice. Pour vous aider dans votre démarche, le Département vous propose un modèle de budget prévisionnel. Celui-ci doit être rempli avec attention. En cas d'octroi d'une aide, le Conseil Général doit être en mesure de vérifier la cohérence entre les prévisions et les réalisations.

Association :

Exercice 2021

Date de début : 01/01/2021

Date de fin : 31/12/2021

CHARGES	MONTANT EN EUROS ⁽¹⁾	PRODUITS	MONTANT EN EUROS ⁽¹⁾
60 - Achats	134 000 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	87 000 €
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	87 000 €
Achats non stockés de matières et fournitures	134 000 €	Prestation de services	
Fournitures non stockables		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		Billetterie	
Fournitures administratives		74 - Subventions d'exploitation	97 000 €
Autres fournitures		Etat : (à détailler)	
61 - Services extérieurs	9 500 €		
Sous-traitance générale			
Locations	5 500 €	Région(s) :	
Entretien et réparation		OCCITANIE	15 000 €
Assurance	4 000 €	Département(s) :	
Documentation		CG 66	34 000 €
Divers			
62 - Autres services extérieurs	40 500 €	Communes(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 500 €	MILLAS	35 000 €
Publicité, publication	19 000 €		
Déplacements, missions, réceptions	20 000 €	Organismes sociaux (à détailler) :	
Frais postaux et de télécommunications			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0 €	Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunération		CNASEA (emplois aidés)	
Autres impôts et taxes		Autres recettes	
64 - Charges de personnel	0 €	PARTENARIAT	13 000 €
Rémunération des personnels			
Charges sociales		75 - Autres produits de gestion courante	0 €
Autres charges de personnel		Cotisations	
65 - Autres charges de gestion courante		Autres recettes	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	0 €
		Sur opération de gestion	
		Sur exercices antérieurs	
68 - Dotation aux amortissements provisions pour renouvellement)		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	184 000 €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	184 000 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	184 000 €	TOTAL DES PRODUITS	184 000 €

⁽¹⁾ ne pas indiquer les centimes d'euros

⁽²⁾ Le budget doit être équilibré et doit faire figurer le montant de la subvention sollicitée

COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
DE MILLAS
2, Rue Emile ZOLA 66170 MILLAS
Tél: 06 14 64 97 75
Email: lopezbernard@sfr.fr

Procès verbal de l'Assemblée Générale du 25 janvier 2021.

Membres présents :

Lopez Bernard, Escalais Pascale, Santalo Agnès, Santalo Sophie, Sales Bernard, Sales Nadine, Penarubia Didier, Penarubia Laurence, Lopez Valérie, Lopez Galdric, Ferrer François, Ruiz Serge, Coste Corinne, Ojéda Marie Laure, Méjean Christophe, Gaciot Bernard, Quintus Jérôme, Carle Frédéric, Soto Lucien, Gaciot Sylvie, Barnole Pierre

Retour sur la crise sanitaire et son impact sur les festivités de l'année écoulée.

Présentation du bilan de l'année 2020.

Déroulement des frais de fonctionnement annuels

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres du conseil d'administration.

Démission du bureau. Les membres se représentent et sont élus à l'unanimité des voix.

Les demandes de subventions auprès des organismes : Région occitanie, Conseil Départemental et Mairie sont présentées aux membres de l'association.

Discussion sur le programme des manifestations à venir sur 2021 si le contexte sanitaire le permet :

Festivités catalanes de la Saint Jean

Feux d'artifices et concert d'un groupe catalan

Fête Nationale

Feux d'artifices et concert

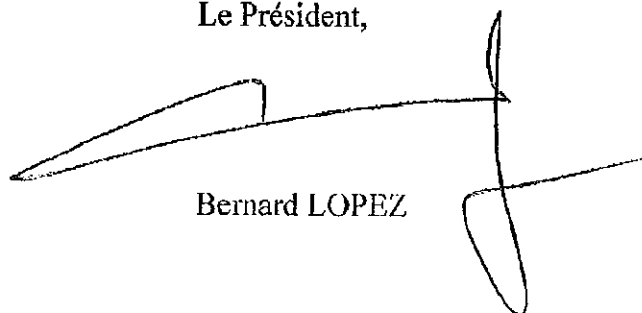
#Cinéma en plein air (juillet et fin août)

#La nuit des contes à Forca Réal (date à programmer au mois de juillet)

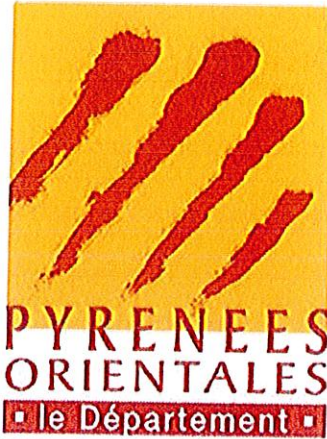
Feria 2021 du 05 au 08 août (programmation 2020 renouvelée)

Le Président clôture l'assemblée générale à 22h30.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small vertical tick on the left side, and a large, stylized loop on the right side that extends downwards.

Bernard LOPEZ



CONVENTION n°2-21-39

Entre :

Le Département des Pyrénées-Orientales, représenté par sa présidente en exercice, Mme Hermeline MALHERBE, domiciliée ès qualité à l'Hôtel du Département – 24, quai Sadi Carnot - 66000 Perpignan et dûment autorisée à signer en vertu des délibérations du 10 mai 2021 (CP20210510N_25 et CP20210510N_20)

ci-après désigné « le Département »

et

Le Comité d'Animations Culturelles de Millas, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 2, rue Emile Zola - 66170 Millas, représentée par son président M. Bernard LOPEZ dûment autorisé à signer en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 25 janvier 2021,

ci-après désignée « l'association »

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

D'une part, piliers de notre identité, du patrimoine et de la richesse de notre département, la langue et la culture catalanes constituent l'héritage de tous les habitants des Pyrénées-Orientales. Leur protection et leur diffusion sont un enjeu culturel, économique, politique et humain d'importance.

D'autre part, fort de la richesse et de la variété culturelles de notre pays catalan, le Département des Pyrénées-Orientales s'engage, année après année, bien au-delà de ses compétences obligatoires en favorisant la présence d'une offre culturelle et artistique diversifiée sur tout le territoire, la création et la circulation des œuvres, la sensibilisation de tous les publics aux pratiques artistiques, et les partenariats avec les acteurs de la culture. Le Département soutient les acteurs culturels locaux, privés ou publics, qui œuvrent tout au long de l'année en faveur de la culture pour tous sur l'ensemble du territoire.

Le projet ci-après initié et conçu par l'association participe à différents axes de cette politique.

Art 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution de la subvention départementale 2021 de fonctionnement pour les activités du Comité d'animations culturelles de Millas, actions que l'association s'engage à réaliser conformément à ses statuts et à son projet artistique, culturel, social et territorial, dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.

Engagements de l'association

Art 2 – Objectifs

L'association s'engage, sous sa responsabilité et à son initiative, à réaliser les actions ci-après :

- Organiser la Fira d'Identitat Cultural Catalana (août 2021)
- Organiser les manifestations culturelles de la période estivale 2021 (animations traditionnelles, spectacles vivants, jeux inter-villages, orchestres, musiques traditionnelles, fêtes votives).

Art 3 – Communication

L'association s'engage à faire mention de la participation du Conseil Départemental, notamment par apposition du logo du Département, sur tout support de communication et dans ses rapports avec les médias.

Cet engagement vise à assurer une meilleure visibilité de l'utilisation des fonds départementaux.

Le contrôle du respect de ces dispositions se fait à l'occasion de toutes visites sur place et par la fourniture de tout document prouvant le respect des obligations (photos, documents divers, etc.)

Le non-respect de ces obligations entraînera le blocage des versements de tout ou partie de la subvention accordées ou son reversement.

Engagement du Département

Art 4 – Montant et imputation de la subvention

Conformément à l'objet de la présente convention et compte tenu de l'intérêt particulier que présentent ces actions en termes d'Intérêt Général et de Service Public au bénéfice de la population, dans le cadre de sa politique culturelle, le Département a décidé de contribuer financièrement aux actions de l'association pour un montant total de **14 000 €** (quatorze-mille euros) selon le détail suivant :

- Fira d'Identitat Cultural Catalana : 7 000 € au titre du programme catalanité – préservation de la culture catalane.
- Autres manifestations culturelles 2021 : 7 000 € au titre du programme Culture – aides aux programmations.

Ce montant est inscrit au chapitre 65 du budget du département.

Pour rappel, l'association a déjà bénéficié d'une subvention départementale de fonctionnement 2021 de 1 000 € au titre du programme Dotations cantonales.

Art 5 – Modalités de paiement

La subvention sera versée à l'association pour chaque action séparément, de la manière suivante :

- un acompte de 50 % soit 7 000 € (sept-mille euros), correspondant à l'aide aux programmations, dans les 3 mois suivants la signature de la présente convention par les deux parties ;
- un acompte de 25 % soit 3 500 € (trois-mille-cinq-cents euros), dans les 3 mois suivants la signature de la présente convention par les deux parties. Cet acompte permettra à l'association de supporter les frais inhérents à la préparation de la « Fira d'Identitat Cultural Catalana 2021 », et restera acquis même en cas d'annulation de celle-ci ;
- le solde, soit 3 500 € (trois-mille-cinq-cents euros), après réalisation de la « Fira d'Identitat Cultural Catalana 2021 » et complétude du dossier (*voir documents exigés en annexe de la notification ou dans l'accusé de dépôt de demande de subvention, documents obligatoires reportables*).

Le Département se réserve le droit de demander toute pièce justificative de la réalisation des actions.

Le Département adressera au payeur départemental un certificat administratif attestant de la réalisation des formalités ci-dessus énoncées.

Les paiements seront effectués sur le compte bancaire de l'association, dont les coordonnées sont mentionnées sur le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) fourni par l'association lors de sa demande de subvention.

La présente subvention est incessible. À ce titre, l'association ne peut, pour quelque raison que ce soit, reverser tout ou partie de la subvention à un tiers.

Art 6 – Contrôles du Département

Dans le cadre de la gestion des deniers publics, le Département peut contrôler et évaluer l'utilisation de la subvention au regard de l'objet de la présente convention.

L'association s'oblige à accepter tout contrôle financier portant sur l'utilisation de la subvention allouée, qui pourra être exercé par toute personne dûment mandatée par la Présidente du Département.

À ce titre, l'association s'engage à :

- ✓ adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au nouveau plan comptable associatif (règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables - arrêté du 26 décembre 2018),
- ✓ fournir dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice, les comptes annuels certifiés par le Président de l'association (bilan, compte de résultat, annexes et rapport du Commissaire aux comptes s'il y a lieu),
- ✓ fournir dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été accordée, un compte rendu détaillé des actions menées par l'association ainsi qu'un compte rendu financier (modèle Cerfa 15059*2),
- ✓ informer immédiatement les services du Département de toute modification pouvant avoir une incidence sur la mise en œuvre de la présente convention (modification des statuts, de la composition du conseil d'administration ou du bureau, de la modification ou du retrait de l'agrément...),
- ✓ faciliter les contrôles effectués par le Département, en lui fournissant notamment, sur simple demande, les documents administratifs et comptables que ses services jugeront nécessaires.

Art 7 – Information et clause sur la protection des données

Dans le cadre de ses relations contractuelles avec le Département, l'association s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018. Pour ce faire, l'association pourra se référer au document "guide sous-traitant" sur le site internet de la CNIL :

https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/rgpd-guide_sous-traitant-cnil.pdf

Les données à caractère personnel de toute nature auxquelles l'association a accès, à quelque titre que ce soit, à l'occasion ou au cours de l'exécution de la convention sont considérées comme secrètes au sens de l'article 226-13 du code pénal. L'association, ainsi que l'ensemble de son personnel, est tenue au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les données à caractère personnel dont elle aura connaissance durant l'exécution de la convention.

Obligations de l'association vis-à-vis du responsable de traitement :

L'association s'engage notamment à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel :

- ne pas utiliser les données, documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées à la présente convention ;
- ne pas divulguer les données, documents ou informations à d'autres personnes que celles concernées, qu'il s'agisse de personnes privées, physiques ou morales ;
- insister, au besoin par écrit, auprès de son personnel - salariés et collaborateurs - sur le caractère personnel des données qu'ils auront à traiter dans le cadre de la dite convention et rappeler, à cette occasion, l'obligation au secret à laquelle ils sont engagés dans le cadre des missions qui leur sont confiées, conformément aux engagements définis à la présente convention ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des données.

L'association ne peut pas recruter un sous-traitant pour assurer les tâches décrites dans la présente convention sans l'autorisation préalable et écrite du Département.

Le Département se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraît utile pour constater le respect des obligations précitées. En cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité de l'association peut également être engagée sur la base des dispositions des articles 226-5 et 226-17 du nouveau code pénal. En cas de violation de ces dispositions, la présente convention peut être résiliée de plein droit par le Département et sans préjuger des poursuites pénales éventuelles.

Obligations du responsable de traitement vis-à-vis de l'association :

Le Département s'engage à :

- documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par l'établissement ;
- veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part de l'association ;
- si des données à caractère personnel sont transmises au partenaire, cela sera effectué par le biais d'un envoi sécurisé au travers d'une application développée en interne par la DSI-ANT du Département. Le fichier de données est chiffré et protégé par un mot de passe ;
- les données ne doivent être conservées que tant que le traitement pour lequel elles ont été demandées n'est pas terminé. À la fin du traitement, les données transmises seront détruites.

Art 8 – Sanctions financières

Si, à la suite des opérations de contrôle financier opéré par le Département, il s'avérait que la subvention a été partiellement ou totalement utilisée à des fins non conformes à l'objet de la présente convention, le Département pourra soit exiger le reversement de tout ou partie de la subvention, soit diminuer ou suspendre le montant restant.

Le Département devra notifier, par lettre recommandée avec accusé de réception, les conclusions du contrôle qui lui ont permis de constater le non respect des obligations de l'association et qui justifient le reversement, la diminution ou la suspension.

Cette notification indiquera le délai, qui ne pourra être inférieur à quinze jours, dont disposera l'association pour présenter une réponse écrite, également envoyée au Département en recommandé avec accusé de réception.

Suite aux observations de l'association, ou faute de réponse dans le délai indiqué ci-dessus, le Département pourra soit renoncer au reversement, à la diminution ou à la suspension, en le notifiant par lettre recommandée avec accusé de réception à l'association, soit émettre un titre de recettes dans le cas d'un reversement, soit choisir de ne pas verser le solde restant.

Art 9 – Date d'effet et durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature.

Elle est conclue pour l'année 2021 et prendra donc fin au 31 décembre 2021.

Art 10 – Résiliation

Le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention.

En cas de dissolution de l'association ou de retrait d'agrément, la présente convention sera résiliée de plein droit.

Art 11 - Clause d'usage

Il est formellement convenu que toutes les tolérances éventuelles de la part du Département relatives aux clauses et conditions énoncées dans la présente convention, quelles qu'en aient pu être la fréquence ou la durée, ne pourront en aucun cas être considérées comme apportant une modification ou suppression de ces clauses et conditions, ni comme génératrice d'un droit quelconque. Le Département pourra toujours y mettre fin par tous moyens.

Art 12 - Clause de conciliation

En cas de litige dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention et avant toute saisine de la juridiction compétente, les parties s'engagent à tenter de trouver une solution amiable.

Art 13 - Clause d'élection de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège respectif aux adresses mentionnées en en-tête des présentes.

En cas de modification dans l'adresse du siège de l'association, cette dernière s'engage à informer le Département en envoyant par LRAR la publication de ce changement au journal officiel.

Art 14 - Clause de cession

L'association devra exécuter personnellement les actions définies en objet de la présente convention.

Art 15 - Compétence juridictionnelle

Tout litige susceptible d'intervenir dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif de Montpellier (6 rue Pitot).

Art 16 - Responsabilité et assurance

Les opérations, objets de la présente convention, réalisées par l'association sont placées sous sa responsabilité pleine, entière et exclusive.

Dans le cadre de la réalisation des actions définies en objet de la présente convention, l'association s'engage à être couverte par une assurance responsabilité civile en cours de validité pour la durée de la présente convention.

En cas d'expiration de cette assurance pendant la durée de la convention, l'association devra envoyer l'attestation d'assurance renouvelée au Département dans le mois suivant sa réception.

Art 17 – Avenants

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

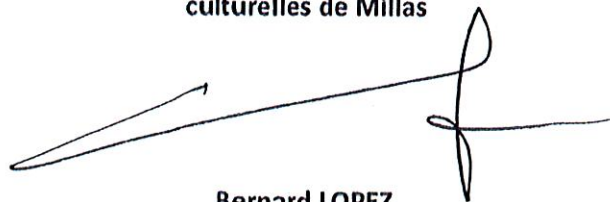
Fait à Millas, en 2 exemplaires originaux le 18/05/2021

**La Présidente du Département
des Pyrénées-Orientales**



Hermeline MALHERBE

**Le Président du Comité d'animations
culturelles de Millas**



Bernard LOPEZ

**COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
DE MILLAS
2, Rue Emile ZOLA 66170 MILLAS
Tél: 06 14 64 97 75
E.mail: lopezbernard@sfr.fr**

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

11 JUN 2021

COURRIER

CATALANITÉ

*Vu B. Lopez le 4/10/22
il envoie les budgets et programmes
détaillés pour actions d'ici la fin
du mois d'août.*

7000€

EXERCICE 2022

N° organisme : **801243**
N° tiers : **101568**
N° Démat :
N° subvention : **447329**

21580
- Refus

Mandat n° :
Bordereau n° :
du :

1^{er} acompte : **7000€**
N° règlement : **424099**
Mandaté le : **02.09.2022**

Mandat n° : **21443**
Bordereau n° : **1933**
du : **08/08/2022**

2^{ème} acompte : **6000€**
N° règlement : **424099**
Mandaté le : **02.09.2022**

SUBVENTIONS 2022

- CULTURE
- CONGRES MANIFESTATIONS
- CATALANITE

Demandeur :

Comité d'Animations Culturelles

Montant de la demande :

15.000€ **Millas**

Objet :

Fonctionnement
Fira Identitat Cultural

- COMPLET
- INCOMPLET

BP ASSOC 22 -> 0
PV AG 21 -> OK
FT 22 -> OK

(13)

Pièces demandées le :

Montant voté : **7000€**

Vote du : **02.06.2022**

Délibération n° : **CP20220602N_38**

Interventions et Observations

N° Dépot = 13209

Références de la demande

Description abrégée: FIRA D IDENTITAT CULTURAL CATALANA

Catégorie: CATALANITE

Thème: AIDE AU FONCTIONNEMENT

Engagement de l'association

Je soussigné(e) **LOPEZ BERNARD**, dûment habilité(e) en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du **14 JANVIER 2022** donnant autorisation de représentation de l'association **COMITE ANIMATIONS CULTURELLES MILI** en sa qualité de Président(e) sollicite auprès du Département des Pyrénées-Orientales une subvention de **15000** €.

certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente demande de subvention,

m'engage à utiliser l'aide financière susceptible d'être allouée conformément à sa destination prévisionnelle,


m'engage à mettre à disposition ou à fournir toute pièce complémentaire qui sera demandée par les services du Département des Pyrénées-Orientales.

en cas de soutien du Département :

m'engage à faire mention de ce partenariat sur tout support de communication et dans nos rapports avec les médias.

Millas le 09/02/22 Date et Signature

COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
DE MILLAS
2, Rue Emile ZOLA 66170 MILLAS
Tél: 06 14 64 97 75
E.mail: lopezbernard@sfr.fr



Budget prévisionnel de l'action projetée ⁽¹⁾ FIRA D IDENTITAT CULTURAL CATALA

Association : COMITE D ANIMATIONS CULTURELLES DE MILLAS
Exercice 2022

Date de début :

Date de fin :

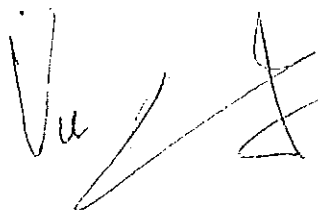
CHARGES	MONTANT EN EUROS ⁽²⁾	PRODUITS	MONTANT EN EUROS ⁽²⁾
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	30 000 €
Achats			
Prestations de services	55 000 €	Subventions demandées	
Matières et fournitures	25 000 €	Etat : (à détailler)	
Services extérieurs			
Locations	2 000 €	Région(s) :	
Entretien et réparation		OCCITANIE	15 000 €
Assurance	3 000 €	Département(s) :	
		CG 66	15 000 €
Autres services extérieurs			
Honoraires		Communes(s) :	
Publicité, publication	3 000 €	MILLAS	20 000 €
Déplacements, missions, réceptions	5 000 €		
		Organismes sociaux (à détailler) :	
Charges de personnel			
Salaires et charges			
		Fonds européens	
Frais généraux		CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes (précisez)	
		Ressources indirectes affectées	13 000 €
COUT TOTAL DU PROJET		TOTAL DES RECETTES	
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES ⁽³⁾	93 000 €	TOTAL DES PRODUITS ⁽³⁾	93 000 €

⁽¹⁾ Budget de l'action pour laquelle l'aide est sollicitée. Il y a lieu de faire un budget par action

⁽²⁾ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁽³⁾ Le budget doit être équilibré et doit faire figurer le montant de la subvention sollicitée

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention de 15 000 euros



COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
DE MILLAS
2, Rue Emile ZOLA 66170 MILLAS
Tél: 06 14 64 97 75
E.mail: lopezbernard@sfr.fr

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

COMMISSION PERMANENTE DU 02/06/2022

--oOo--

DELIBERATION N° CP20220602N_38

OBJET : CATALANITÉ - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (FONCTIONNEMENT)

DELIBERATION :

LA COMMISSION PERMANENTE, après en avoir délibéré, décide :

VU la note N° CP20220602N_38 qui lui est présentée,

D'ACCORDER les subventions figurant ci-dessous pour un montant total de 24 000 € :

PROMOTION ET DIFFUSION DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE		
Association APLEC	Activités annuelles et édition de la revue « Mil Dimonis »	10 000 €
SOUTIEN A LA CULTURE POPULAIRE ET AUX TRADITIONS		
Comité d'Animation Culturelles de Millas	Manifestation « Fira d'identitat catalana » - Août 2022	7 000 €
OMJC Toulouges	Manifestation « Pau i treva 2022 – Du 13 au 22 mai 2022 à Toulouges	4 500 €
Federacio Geganterera De Catalunya Nord	Organisation de la 1ère « Trobada Capgrossos i Gegantons » de Catalogne Nord – 26 juin à Ortaffa	2 000 €
Centre Cultural Català del Vallespir - CCCV	Promotion de la langue et la culture – Actions 2022	500 €
Montant total		24 000 €

D'AUTORISER la Présidente à signer tous actes et documents découlant de l'adoption de la présente délibération et à procéder éventuellement à des paiements par acomptes.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental.

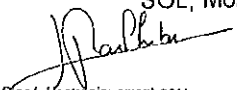
A quitté la salle et n'a pas pris part au vote : M. Nicolas Garcia

La présente délibération a été adoptée en Commission Permanente.

Le vote a eu lieu à main levée.

PRESENTS :

Madame Laurence AUSINA, Madame Armande BARRERE, Monsieur Mathias BLANC, Madame Annabelle BRUNET, Madame Françoise CHATARD, Madame Françoise FITER, Monsieur Michel GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Madame Hermeline MALHERBE, Madame Marie Edith PERAL, Monsieur Marc PETIT, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Madame Julie SANZ, Monsieur Jean SOL, Monsieur Robert VILA, Monsieur Thierry VOISIN


Signé électroniquement par :
Hermeline MALHERBE
Date de signature : 08/06/2022
Qualité : Madame La Présidente

Envoyé en préfecture le 08/06/2022

Reçu en préfecture le 08/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 066-226600013-20220602-CP20220602N_38-DE

REPRESENTE (S) :

Monsieur Thierry DEL POSO (procuration à Madame Armande BARRERE), Monsieur Robert GARRABE (procuration à Madame Hermeline MALHERBE), Monsieur Jacques GARSAU (procuration à Madame Julie SANZ), Monsieur Rémi LACAPERE (procuration à Madame Françoise FITER), Monsieur Grégory MARTY (procuration à Madame Julie SANZ), Madame Nathalie PIQUE (procuration à Monsieur Robert VILA), Madame Armelle REVEL-FOURCADE (procuration à Madame Annabelle BRUNET), Madame Marie-Pierre SADOURNY (procuration à Madame Hermeline MALHERBE), Madame Aude VIVES (procuration à Monsieur Michel GARCIA)

ABSENT (S) :

Madame Lola BEUZE, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Benoît CASTANEDO, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Nicolas GARCIA, Monsieur Romain GRAU, Monsieur Jean ROQUE

POUR :

Madame Laurence AUSINA, Madame Armande BARRERE, Monsieur Mathias BLANC, Madame Annabelle BRUNET, Madame Françoise CHATARD, Monsieur Thierry DEL POSO, Madame Françoise FITER, Monsieur Michel GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Jacques GARSAU, Monsieur Rémi LACAPERE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur Grégory MARTY, Madame Marie Edith PERAL, Monsieur Marc PETIT, Madame Nathalie PIQUE, Madame Armelle REVEL-FOURCADE, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Madame Julie SANZ, Monsieur Jean SOL, Monsieur Robert VILA, Madame Aude VIVES, Monsieur Thierry VOISIN

CONTRE :

ABSTENTION (S) :

La séance était présidée par Madame Hermeline MALHERBE et Monsieur Nicolas GARCIA faisait fonction de Secrétaire.

Délibération signée électroniquement sous sa forme
originale,
La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales,
Hermeline MALHERBE



Hermeline MALHERBE
Présidente

Perpignan, le 26 JUN 2022

Monsieur Bernard LOPEZ
Président
Comité d'Animations Culturelles de
Millas
2 rue Emile Zola
66 170 Millas

Suivi par : DPCMC/M.JUANOLA

Objet : Notification d'attribution de subvention / Dossier à compléter

Monsieur le Président,

Forte de notre identité, du patrimoine et de la richesse de notre département, la langue et la culture catalanes constituent l'héritage de tous les habitants des Pyrénées-Orientales. Leur protection et leur diffusion sont un enjeu culturel, économique, politique et humain d'importance.

A ce titre, le Département soutient les acteurs culturels locaux, privés ou publics, qui œuvrent tout au long de l'année pour le développement de l'enseignement du catalan, la promotion de la culture et de traditions populaires et la diffusion de langue.

Dès lors, j'ai le plaisir de vous faire connaître que, sur ma proposition, la Commission Permanente du Département des Pyrénées-Orientales a décidé au cours de sa séance du 2 juin 2022 d'attribuer à votre organisme une subvention de 7 000 € au titre de l'exercice 2022 pour l'organisation de la Fira Identitat Cultural.

Le mandatement de cette subvention interviendra dès réception des documents cochés en annexe.

Je tiens à saluer votre implication et votre engagement. Il me tient à cœur, tout comme à l'ensemble des élus de l'Assemblée Départementale, de vous accompagner dans vos projets associatifs. Aussi, je vous demande de bien mentionner le soutien du Département sur l'ensemble de vos supports de communication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

Hermeline MALHERBE

Les informations recueillies vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Département des Pyrénées-Orientales pour la seule gestion administrative des demandes des usagers. Elles sont conservées 2 ans après le dernier contact. Conformément à la loi 78-17 du 5 janvier 1978 "Informatique et Libertés", vous pouvez exercer le droit d'accès et de rectification de vos données personnelles, ainsi que d'informer leur sort en vous adressant à : M le Délégué à la Protection des Données, Hôtel du Département, BP 906 quai Sadi Carnot 66906 Perpignan Cedex. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si ce droit est écarté par une disposition législative. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : Cnil - 3 Place de Fontenay - TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07 - www.cnil.fr

ASS. COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
66170 MILLAS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	5 316	1 974	3 342	169.28
70480000 VENTES AUTRE	5 316	1 404	3 912	278.60
70490000 PARTENARIAT		570	570	100.00
Chiffre d'affaires NET	5 316	1 974	3 342	169.28
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	41 200	24 500	16 700	68.16
74240000 SUB CG FIRA IDENTITAT	7 000	3 500	3 500	100.00
74250000 SUB CG FERIA DU LIVRE	7 000	3 500	3 500	100.00
74280000 SUB CG AUTRE	1 400	500	900	180.00
74310000 SUB MILLAS FONCTIONNEMENT	25 800	17 000	8 800	51.76
Total des Produits d'exploitation	46 516	26 474	20 042	75.70
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	23 679	24 249	570	2.35
60410000 ACHATS FONCTIONNEMENT	5 839	19 892	14 052	70.64
60430000 ACHATS MANIF CULTURELLE	3 307	1 700	1 607	94.53
60440000 ACHATS FIRA IDENTITAT	2 820		2 820	
60460000 ACHATS TOTAL FESTUM	2 000	250	1 750	699.77
60470000 ACHATS 14 JUILLET	4 401	2 395	2 006	83.78
60480000 ACHATS AUTRES	82		82	
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	3 659		3 659	
62260000 HONORAIRES	1 440		1 440	
62750000 FRAIS S/EFFETS COMMI	131	12	119	NS
AUTRES CHARGES		34	34	100.00
65880000 AUTR.CHARG DIV.GEST.		34	34	100.00
Total des Charges d'exploitation	23 679	24 282	603	2.48
Résultat d'exploitation	22 837	2 192	20 645	941.93
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	110	22	88	397.16
76800000 AUTRES PRODUITS FINA	110	22	88	397.16
Total des Produits financiers	110	22	88	397.16
Résultat financier	110	22	88	397.16
Résultat courant avant impôts	22 947	2 214	20 733	936.47
Total des produits	46 626	26 496	20 130	75.97
Total des charges	23 679	24 282	603	2.48
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	22 947	2 214	20 733	936.47

Dossier N° COMITE en Euros.

Attestation de présentation des Comptes

COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
DE MILLAS
2, Rue Emile ZOLA 66170 MILLAS
Tél: 06 14 64 97 75
E.mail: lopezbernard@sfr.fr

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES 21800000 AUTRE IMMO CORPO	1 000	1 000		
	1 000	1 000		
AUTRES PARTICIPATIONS 26100000 TITRES DE PARTICIPAT	336	30	306	NS
	336	30	306	NS
Total II	1 336	1 030	306	29.71
DISPONIBILITES	47 178	24 537	22 641	92.27
51210000 CREDIT AGRICOLE	6 192	303	5 889	NS
51220000 BANQUE POPULAIRE	794	124	670	540.32
51230000 BPS LIVRET	82	82		
51240000 BANQUE LIVRET A CA	40 110	24 029	16 081	66.92
Total III	47 178	24 537	22 641	92.27
TOTAL GENERAL	48 514	25 567	22 947	89.75

UW

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	15 331	13 117	2 214	16.88
10100000 CAPITAL SOCIAL	15 331	13 117	2 214	16.88
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	22 947	2 214	20 733	936.47
Total I	38 278	15 331	22 947	149.67
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	10 236	10 236		
40810000 FOURN.FTS NON PARVEN	10 236	10 236		
Total IV	10 236	10 236		
TOTAL GENERAL	48 514	25 567	22 947	89.75

Dossier N° COMITE en Euros

Va

Attestation de présentation des comptes



COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
DE MILLAS DE LA TET
2, Rue Emile ZOLA 66170 MILLAS
Tél: 06 14 64 97 75
E.mail: lopezbernard@sfr.fr

J/ Bernad LOPEZ
06.14.64.97.75

Marie
*

EXERCICE 2022	
N° organisme :	802243
N° tiers :	
N° Démat :	13208
N° subvention :	447457
Mandat n° :	018333
Bordereau n° :	1506
du :	3/08
1 ^{er} acompte :	7000€
N° règlement :	423457
Mandaté le :	20/07/22
Mandat n° :	
Bordereau n° :	
du :	
2 ^{ème} acompte :	
N° règlement :	
Mandaté le :	

SUBVENTIONS 2022



- CULTURE
- CONGRES MANIFESTATIONS
- CATALANITE
- LECTURE PUBLIQUE

Demandeur : Comité d'Animations Culturelles de Millas

Montant de la demande :

Objet : Manifestations culturelles (fêtes annuelles)

- COMPLET
 - INCOMPLET RA, CA, (ptes), PVA6
- Pièces demandées le :

Montant voté : 7000€

Vote du : 19/05 - 02/06

Délibération n° : 83

Interventions et Observations : Vou' mde / Rdv NE / Psolte N
7000€ Culture + 7000€ Cat.

Convention → enregistrée en Catalanité

Références de la demande

Description abrégée :

MANIFESTATION CULTURELLE

Catégorie :

CULTURE

Thème :

AIDE A L EVENEMENT

Engagement de l'association

Je soussigné(e) **LOPEZ BERNARD**, dûment habilité(e) en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du **14 JANVIER 2022** donnant autorisation de représentation de l'association **COMITE ANIMATIONS CULTURELLES MILI** en sa qualité de Président(e) sollicite auprès du Département des Pyrénées-Orientales une subvention de **7000** e.

- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente demande de subvention,
- m'engage à utiliser l'aide financière susceptible d'être allouée conformément à sa destination prévisionnelle,
- m'engage à mettre à disposition ou à fournir toute pièce complémentaire qui sera demandée par les services du Département des Pyrénées-Orientales.
- en cas de soutien du Département :
- m'engage à faire mention de ce partenariat sur tout support de communication et dans nos rapports avec les médias.

Millas le 9/02/22 Date et Signature

COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
DE MILLAS
2, Rue Emile ZOLA 66170 MILLAS
Tél: 06 14 64 97 75
E.mail: lopezbernard@sfr.fr

Budget prévisionnel de l'action projetée ⁽¹⁾ MANIFESTATION CULTURELLE

Association : COMITE D ANIMATIONS CULTURELLES DE MILLAS
Exercice 2022

Date de début :

Date de fin :

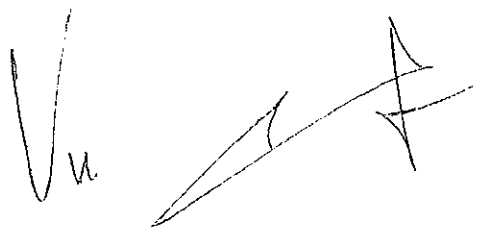
CHARGES	MONTANT EN EUROS ⁽²⁾	PRODUITS	MONTANT EN EUROS ⁽²⁾
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	44 000 €
Achats			
Prestations de services	16 000 €	Subventions demandées	
Matières et fournitures	8 000 €	Etat : (à détailler)	
Services extérieurs			
Locations	3 000 €	Région(s) :	
Entretien et réparation			
Assurance	1 000 €	Département(s) :	
		CG 66	7 000 €
Autres services extérieurs			
Honoraires		Communes(s) :	
Publicité, publication	12 000 €		
Déplacements, missions, réceptions	11 000 €		
		Organismes sociaux (à détailler) :	
Charges de personnel			
Salaire et charges			
		Fonds européens	
Frais généraux		CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes (précisez)	
		Ressources Indirectes affectées	
COUT TOTAL DU PROJET		TOTAL DES RECETTES	
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES ⁽³⁾	51 000 €	TOTAL DES PRODUITS ⁽³⁾	51 000 €

⁽¹⁾ Budget de l'action pour laquelle l'aide est sollicitée. Il y a lieu de faire un budget par action

⁽²⁾ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁽³⁾ Le budget doit être équilibré et doit faire figurer le montant de la subvention sollicitée

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention de 7 000 euros



COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
DE MILLAS
2, Rue Emile ZOLA 66170 MILLAS
Tél: 06 14 64 97 75
E.mail: lopezbernard@sfr.fr

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

COMMISSION PERMANENTE DU 02/06/2022

--oOo--

DELIBERATION N° CP20220602N_83

OBJET : CULTURE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (FONCTIONNEMENT)

DELIBERATION :

LA COMMISSION PERMANENTE, après en avoir délibéré, décide :

VU la note N° CP20220602N_83 qui lui est présentée,

D'AUTORISER le versement des subventions aux organismes figurant en annexe pour un montant total de 45 153 € sur la section de fonctionnement.

D'AUTORISER la Présidente à signer tous actes et documents découlant de l'adoption de la présente délibération et à procéder éventuellement à des paiements par acomptes.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental

La présente délibération a été adoptée en Commission Permanente.

Le vote a eu lieu à main levée.

PRESENTS :

Madame Laurence AUSINA, Madame Armande BARRERE, Monsieur Mathias BLANC, Madame Annabelle BRUNET, Madame Françoise CHATARD, Madame Françoise FITER, Monsieur Michel GARCIA, Monsieur Nicolas GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Madame Hermeline MALHERBE, Madame Marie Edith PERAL, Monsieur Marc PETIT, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Madame Julie SANZ, Monsieur Jean SOL, Monsieur Thierry VOISIN

REPRESENTE (S) :

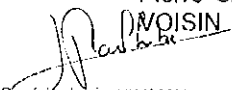
Monsieur Thierry DEL POSO (procuration à Madame Armande BARRERE), Monsieur Robert GARRABE (procuration à Madame Hermeline MALHERBE), Monsieur Jacques GARSOU (procuration à Madame Julie SANZ), Monsieur Rémi LACAPERE (procuration à Madame Françoise FITER), Monsieur Grégory MARTY (procuration à Madame Julie SANZ), Madame Armelle REVEL-FOURCADE (procuration à Madame Annabelle BRUNET), Madame Marie-Pierre SADOURNY (procuration à Madame Hermeline MALHERBE), Madame Aude VIVES (procuration à Monsieur Michel GARCIA)

ABSENT (S) :

Madame Lola BEUZE, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Benoît CASTANEDO, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Romain GRAU, Madame Nathalie PIQUE, Monsieur Jean ROQUE, Monsieur Robert VILA

POUR :

Madame Laurence AUSINA, Madame Armande BARRERE, Monsieur Mathias BLANC, Madame Annabelle BRUNET, Madame Françoise CHATARD, Monsieur Thierry DEL POSO, Madame Françoise FITER, Monsieur Michel GARCIA, Monsieur Nicolas GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Jacques GARSOU, Monsieur Rémi LACAPERE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur Grégory MARTY, Madame Marie Edith PERAL, Monsieur Marc PETIT, Madame Armelle REVEL-FOURCADE, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Madame Julie SANZ, Monsieur Jean SOL, Madame Aude VIVES, Monsieur Thierry


Signé électroniquement par :
Hermeline MALHERBE
Date de signature : 08/06/2022
Qualité : Madame La Présidente

COMMISSION PERMANENTE DU 2 JUIN 2022 / DELIBERATION N° CP20220602N_83

CONTRE :

ABSTENTION (S) :

La séance était présidée par Madame Hermeline MALHERBE et Monsieur Nicolas GARCIA faisait fonction de Secrétaire.

**Délibération signée électroniquement sous sa forme
originale,
La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales,
Hermeline MALHERBE**

CP du 2 juin 2022

Envoyé en préfecture le 08/06/2022

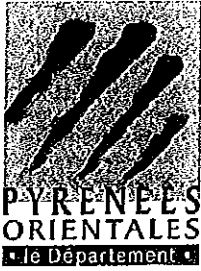
Reçu en préfecture le 08/06/2022

Affiché le

S E S

ID : 066-226600013-20220602-CP20220602N_83-DE

Dispositif 1 : soutien à l'enseignement musical		
Organisme	Objet	Montant
École de musique Charles Lafon à Ille-sur-Têt	Aide au fonctionnement	3 153 €
Dispositif 2 : soutien aux équipes artistiques : aide à la création et à la diffusion		
Axe 1 : aider les projets professionnels de création artistique dans le domaine du spectacle vivant, des arts visuels et numériques		
Organisme	Objet	Montant
Théâtre :		
Enjeux et Territoire	Création « Bad girl »	1 000 €
Musique :		
Jazz en tech	Créations « Made in Jazz en Tech »	1 000 €
Arts visuels :		
Il mots en image	Projet « Où revenir ? » - Aide complémentaire	2 000 €
Axe 2 : soutenir la diffusion des œuvres		
Théâtre :		
Théâtre de la complicité	Sensibilisation aux pratiques culturelles	1 500 €
Dispositif 3 : soutien aux événements culturels		
Organisme	Objet	Montant
Comité d'animations culturelles de Millas	Manifestations culturelles annuelles	7 000 €
Ciné-Rencontres de Prades	Festival Ciné-rencontres	6 000 €
Ciné-Rencontres de Prades	Cinéma de territoire	3 000 €
Compagnie Pas de porte	Manifestations littéraires « Un poète fait le printemps » et « Festival de la Moisson » à Céret	3 000 €
Courts-Circuit 66	Festival « Courts-Circuit66 » - Subvention complémentaire	2 500 €
Arpèges en Fenouillèdes	Festival « Les Estivales en Fenouillèdes »	2 000 €
Association culture, tourisme et animations de Saint Paul de Fenouillet	Programmations musicales annuelles	1 000 €
Association La clé	Programmation culturelle en Conflent « Les estivales »	1 000 €
Association Les copains de Brassens	Festival « Mare Nostrum Brassens Tour » à Canet-en-Roussillon	1 000 €
Association Symphony Productions	1ère édition du Festival « Greenland » à Palau del Vidre	1 000 €
Les Arts modestes	Festival de musique « Modestival » à Sahorre	500 €
Dispositif 4 : soutien aux lieux de diffusion de spectacles vivants et de résidences		
Organisme	Objet	Montant
Théâtre de la complicité	Aide au lieu	2 500 €
Organisme	Objet	Montant
Association Beau bruit	Dispositif « Le Conflent à nos oreilles » - Subvention exceptionnelle	3 000 €
Dispositif 5 : soutien aux activités de médiation culturelle auprès des habitants		
Organisme	Objet	Montant
Objet Direct	Projet « Mère misère »	3 000 €
Montant Total		45 153 €



Hermeline MALHERBE
Présidente

Perpignan, le

26 JUIN 2022

Monsieur LOPEZ Bernard
Président – COMITE D'ANIMATIONS
CULTURELLES DE MILLAS
2, rue Emile Zola
66170 MILLAS

Suivi par : DPCMC / N.LANGLOIS

Objet : Notification d'attribution de subvention / Dossier à compléter

Monsieur le Président,

Fort de la richesse, de la variété et de la vitalité culturelle de notre département, notre institution s'engage bien au-delà de ses compétences obligatoires en favorisant la présence d'une offre culturelle et artistique professionnelle et diversifiée sur tout le territoire, la création et la circulation des œuvres, la sensibilisation de tous les publics aux pratiques artistiques, et les partenariats avec les acteurs de la culture.

A ce titre, le Département soutient les acteurs culturels locaux, privés ou publics, qui œuvrent tout au long de l'année en faveur de la culture pour tous.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que, sur ma proposition, la Commission Permanente du Département des Pyrénées-Orientales a décidé au cours de sa séance du 2 juin 2022 d'attribuer à votre organisme une subvention de 7 000 € au titre de l'exercice 2022 pour l'aide aux Manifestations Culturelles Annuelles.

Le mandatement de cette subvention interviendra dès réception des documents obligatoires reportables.

Je tiens à saluer votre implication et votre engagement. Il me tient à cœur, tout comme à l'ensemble des élus de l'Assemblée Départementale de vous accompagner dans vos projets associatifs, aussi je vous demande de bien mentionner le soutien du Département sur l'ensemble de vos supports de communication.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

Hermeline MALHERBE

Les informations recueillies vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Département des Pyrénées-Orientales pour la seule gestion administrative des demandes des usagers. Elles sont conservées 2 ans après le dernier contact.
Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et libertés", vous pouvez exercer le droit d'accès et de rectification de vos données personnelles, ainsi que définir leur sort en vous adressant à : M. le Délégué à la Protection des Données, Hôtel du Département, BP 906 quai Sadi Carnot 66906 Perpignan Cedex. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si ce droit est écarté par une disposition législative. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : CNIL - 3 Place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - www.cnil.fr

HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 24, quai Sadi Carnot - B.P. 906 - 66906 Perpignan cedex - Tél. 04 68 85 85 85 - leDépartement66.fr

Monsieur LOPEZ Bernard
Président du Comité d'Animations
Culturelles de Millas
2 rue Emile Zola
66170 MILLAS

Millas, le 20 Septembre 2022

A

DEPARTEMENT DES P.O.
Arrivé le
22 SEP. 2022
POLE COURRIER

Madame MALHERBE Hermeline
Présidente du Conseil Départemental 66
Hôtel du département
24 Quai Sadi Carnot
66000 PERPIGNAN



KCH A2209-0446 KFK

Enregistré le : 22/09/2022
par : Service Courrier

OBJET : SUBVENTIONS FERIA de MILLAS

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COORDINATION
COURRIER
03.09.2022

Madame la Présidente, Chère amie.

Cette année, nous devons faire face à un grave problème financier à cause d'une diminution significative des subventions.

En effet, la municipalité de Millas a diminué notre subvention annuelle de 10 000 Euros, la région qui était à nos côtés depuis de nombreuses années, ne nous a pas attribué de subventions.

J'ai contacté Madame Eliane JARYKI à la région, qui m'a confirmé que la région n'avait pas donné de suite favorable à notre demande de subvention de 15 000 euros.

Le conseil départemental partenaire depuis plus de 25 ans, a également diminué sa participation de plus de la moitié, 14 000 € au lieu des 37 000 € que l'on avait auparavant, comme suit :

FERIA DU LIVRE : 7 000 € - FIRA D'IDENTITAT CULTURAL CATALANA : 15 000 €

AIDE AU FONCTIONNEMENT : 5000 €

Ces baisses significatives d'un total de 48 000 €, sur un prévisionnel pour notre association de 186 000 €, ne nous permet pas d'honorer toutes nos dépenses.

Notre demande d'aide au fonctionnement dans la catégorie culture de 5 000 €, et la FERIA du livre n'ont pas été traitée par le conseil départemental. Si cette dernière était prise en compte exceptionnellement, cela diminuerait sensiblement notre déficit.

En espérant que notre requête soit prise en compte.

Veuillez recevoir, Madame La Présidente et chère amie, l'expression de ma plus fidèle amitié.

COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
DE MILLAS
2, Rue Emile Zola - 66170 MILLAS
Tél: 09 14 04 97 75
E-mail: bernard@cafr.fr

B. LOPEZ

Budget prévisionnel de l'association

Association :
Exercice 2022

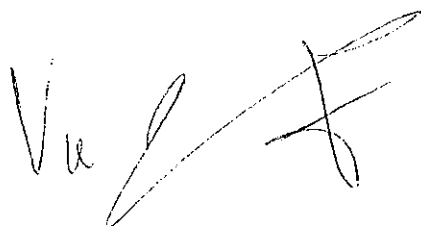
Date de début : 01/01/2022

Date de fin : 31/12/2022

CHARGES	MONTANT EN EUROS ⁽¹⁾	PRODUITS	MONTANT EN EUROS ⁽¹⁾
60 – Achats	136 100 €	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	89 100 €
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	89 100 €
Achats non stockés de matières et fournitures	136 100 €	Prestation de services	
Fournitures non stockables		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		Billetterie	
Fournitures administratives		74 – Subventions d'exploitation	97 000 €
Autres fournitures		Etat : (à détailler)	
61 – Services extérieurs	9 500 €		
Sous-traitance générale			
Locations	5 500 €	Région(s) :	
Entretien et réparation		OCCITANIE	15 000 €
Assurance	4 000 €	Département(s) :	
Documentation		CG 66	34 000 €
Divers			
62 – Autres services extérieurs	40 500 €	Communes(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 500 €	MILLAS	35 000 €
Publicité, publication	19 000 €		
Déplacements, missions, réceptions	20 000 €	Organismes sociaux (à détailler) :	
Frais postaux et de télécommunications			
Services bancaires, autres			
63 – Impôts et taxes	0 €	Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunération		CNASEA (emplois aidés)	
Autres impôts et taxes		Autres recettes	
64 – Charges de personnel	0 €	PARTENARIAT	13 000 €
Rémunération des personnels			
Charges sociales		75 – Autres produits de gestion courante	0 €
Autres charges de personnel		Colisations	
65 – Autres charges de gestion courante		Autres recettes	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	0 €
		Sur opération d e gestion	
		Sur exercices antérieurs	
68 – Dotation aux amortissements provisions pour renouvellement)		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	186 100 €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	186 100 €
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	186 100 €	TOTAL DES PRODUITS	186 100 €

⁽¹⁾ ne pas indiquer les centimes d'euros

⁽²⁾ Le budget doit être équilibré et doit faire figurer le montant de la subvention sollicitée



COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
DE MILLAS
2, Rue Emile ZOLA 66170 MILLAS
Tél: 06 14 64 97 75
E.mail: lopezbernard@sfr.fr

MANIFESTATIONS CULTURELLES 2022

Expositions culturelles d'artistes en mairie de Millas : 2000 Euros

Exposition des 38 affiches de la FERIA de MILLAS, le 2 juillet 2022, à la galerie « A Cent mètres du Centre du Monde » de PERPIGNAN.
Frais encadrements, organisation, frais de réceptions, publicité et programmes : 2000 Euros

Divers colloques sur les traditions catalanes : 1500 Euros

Rifles : 4000 Euros

Concert de rock et de musiques traditionnelles : 12000 Euros

Assurances : 5000 Euros

Locations de matériels de sonorisations et autres : 7500 Euros

Feux d'artifices : 8000 Euros

Fêtes et feux de la saint Jean, cérémonie de la flamme du Canigou,
Concert de chansons populaires catalanes : 3000 Euros

TOTAL DES DEPENSES : 51 000 Euros

FIRA D'IDENTITAT CULTURAL CATALANA

7000 €
colles
colles

TROBADA CASTELLERA :

- Les Tirellongues de MANRESA 150 Exécutants
- Les Castellers de FIGUERES 200 Exécutants
- Les Castellers D'AIRE NOU de BAHO 200 Exécutants

Déplacements et hébergements : 6000 Euros
Contrats de prestations : 12200 Euros
Services et fournitures : 2800 Euros

TROBADA GEGANTERA :

Présence des colles de PERPINYA – SAINT HIPPOLYTE – THUIR – TAUTAVEL
ARGELES SUR MER - LE SOLER – ELNE
300 exécutants

Déplacements et hébergements : 6000 Euros
Contrats de prestations : 4000 Euros

CORREFOC :

- Colle des Diables de VILAFRANCA DEL PENEDES
- Colle des Diables d'AIRE NOU de BAHO
- Colle des Diables de l'Albère
150 exécutants

Déplacements et hébergements : 4000 Euros
Contrats de prestations : 6000 Euros

MUSIQUES :

2

Budget prévisionnel de l'action projetée

(1) FIRA D'IDENTITAT

CULTURAL CATALA

Association : COMITE D ANIMATIONS CULTURELLES DE MILLAS

Exercice 2022

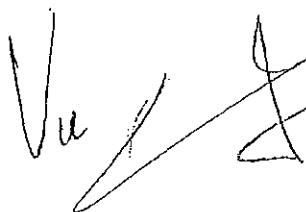
Date de début :

Date de fin :

CHARGES	MONTANT EN EUROS ⁽²⁾	PRODUITS	MONTANT EN EUROS ⁽²⁾
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	30 000 €
Achats			
Prestations de services	55 000 €	Subventions demandées	
Matières et fournitures	25 000 €	Etat : (à détailler)	
Services extérieurs			
Locallons	2 000 €	Région(s) :	
Entretien et réparation		OCCITANIE	15 000 €
Assurance	3 000 €	Département(s) :	
		CG 66	15 000 €
Autres services extérieurs			
Honoraires		Communes(s) :	
Publicité, publication	3 000 €	MILLAS	20 000 €
Déplacements, missions, réceptions	5 000 €		
		Organismes sociaux (à détailler) :	
Charges de personnel			
Salaire et charges			
		Fonds européens	
Frais généraux		CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes (précisez)	
		Ressources indirectes affectées	13 000 €
COUT TOTAL DU PROJET		TOTAL DES RECETTES	
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES ⁽³⁾	93 000 €	TOTAL DES PRODUITS ⁽³⁾	93 000 €

⁽¹⁾ Budget de l'action pour laquelle l'aide est sollicitée. Il y a lieu de faire un budget par action⁽²⁾ Ne pas indiquer les centimes d'euros⁽³⁾ Le budget doit être équilibré et doit faire figurer le montant de la subvention sollicitée

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention de 15 000 euros



COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES
DE MILLAS
2, Rue Emile ZOLA 66170 MILLAS
Tél: 06 14 64 97 75
E.mail: lopezbernard@sfr.fr

FERIA DU LIVRE 2022

En collaboration avec le Centre Méditerranéen de Littérature

Prix attribués :

1° PRIX : 1500 Euros

2° PRIX : 1000 Euros

3° PRIX : 500 Euros

Total des prix attribués : 3000 Euros

Invitations des auteurs :

- Déplacements et hébergements des auteurs sur trois jours : 1600 Euros
- Exposition des ouvrages des auteurs avec les maisons d'éditions : 400 Euros
- Frais de bouche et réception : 1000 Euros
- Affiches du programme : 2000 Euros
- Location sonorisation : 500 Euros
- Publicité radios et journaux : 1500 Euros

TOTAL DES DEPENSES : 10 000 Euros

Bonjour,

Comme convenu, veuillez trouver ci-joint la programmation par action demandée.

- 1) FERIA DU LIVRE
- 2) FIRA D'IDENTITAT CULTURAL CATALANA
- 3) MANIFESTATIONS CULTURELLES

En annexe, le bilan et compte de résultat de l'année 2019 pour information.

Bien cordialement

Bernard LOPEZ

Président du CAC de Millas

0614649775



AIDE A L'EVENEMENT

Nom de l'association :	comite animations culturelles millas	
Siège social :	2 rue emile Zola 66170 Millas	
Nom du festival :	Manifestation culturelle Millas	
Nombre d'éditions :	1	
Commune :	MILLAS	
Président :	Bernard LOPEZ	Directeur artistique :
Nombre de salariés :		
Nombre de bénévoles :	22	

Thématique

Théâtre
 Danse
 Cinéma
 Photo
 Accueil Scolaire
 Musique

Classique
 Jazz
 Musiques actuelles
 Musiques du monde
 Musiques traditionnelles
 Autres Précisez

BILAN DE L'EDITION PRECEDENTE

Lieu de la manifestation :

Itinérance : Oui Non

Si oui, citez les lieux :

Dates : année :

Nombre de spectacles (ou concerts) :

Fréquentation moyenne/spectacle :

Fréquentation totale :

Tarifs :

COMITE D'ANIMATIONS CULTURELLES DE MILLAS**COMPTE RENDU ACTIVITES 2021**Programme des Animations

- 23 juin 2021 FOCS I FIESTAS DE LA SANT JOAN
Concert hommage à Jordi Barre (qui aurait eu 100 ans) avec le groupe CANTEM JORDI
Message flamme du Canigou suivi des feux symboliques
- 14 juillet 2021 FETE DU 14 JUILLET
Concert de chansons françaises avec le groupe LLAMTE FRIGUI
Feux d'artifice
- 21 juillet 2021 NUIT DES CONTES
Rondalla Chapelle de Força Réal « *Spectacle Ceux des Etangs de Marie Coumes* »
- 27 juillet 2021 CINEMA DE PLEIN AIR « *30 jours Max* »
- Du 6 au 8 août 2021 FETE CATALANE
Cobla Sol de Banyuls Ballade de Sardanes
Trobada castellera avec Aire Nou de Bao
Messe en Catalan avec la chorale Bompas Canta
Trobada gegantera avec les geants de Thuir et de Perpinya
- 24 août 2021 CINEMA DE PLEIN AIR « *Un tour chez ma fille* »
- 26 décembre 2021 RIFLE TRADITIONNELLE

Procès verbal de l'Assemblée Générale du 25 janvier 2021.

Membres présents :

Lopez Bernard, Escalais Pascale, Santalo Agnès, Santalo Sophie, Sales Bernard, Sales Nadine, Penarubia Didier, Penarubia Laurence, Lopez Valérie, Lopez Galdric, Ferrer François, Ruiz Serge, Coste Corinne, Ojéda Marie Laure, Méjean Christophe, Gaciot Bernard, Quintus Jérôme, Carle Frédéric, Soto Lucien, Gaciot Sylvie, Barnole Pierre

Retour sur la crise sanitaire et son impact sur les festivités de l'année écoulée.

Présentation du bilan de l'année 2020.

Déroulement des frais de fonctionnement annuels

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres du conseil d'administration.

Démission du bureau. Les membres se représentent et sont élus à l'unanimité des voix.

Les demandes de subventions auprès des organismes : Région occitanie, Conseil Départemental et Mairie sont présentées aux membres de l'association.

Discussion sur le programme des manifestations à venir sur 2021 si le contexte sanitaire le permet :

Festivités catalanes de la Saint Jean

Feux d'artifices et concert d'un groupe catalan

Fête Nationale

Feux d'artifices et concert

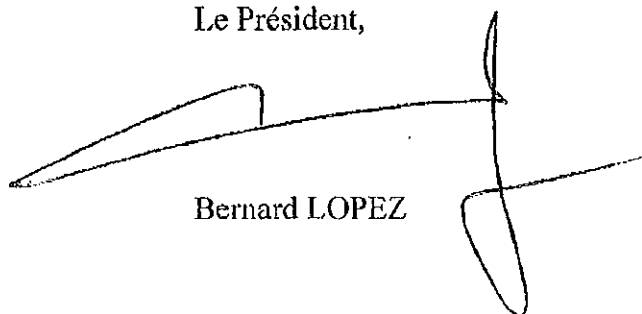
#Cinéma en plein air (juillet et fin août)

#La nuit des contes à Forca Réal (date à programmer au mois de juillet)

Feria 2021 du 05 au 08 août (programmation 2020 renouvelée)

Le Président clôture l'assemblée générale à 22h30.

Le Président,



Bernard LOPEZ



du 4 au 7 août

Organisée par le Comité d'Animations Culturelles

LE MOT DU PRÉSIDENT

"LA FIRA... CATALANA MÉS QUE MAI"

Enfin, après 3 ans de disette, l'animation phare du Riberal revient plus belle que jamais.

Les meilleures colles Castellera, les colles de Gegants de Catalogne nord, un grand final de feux avec trois colles de diables, les sardanes le folklore catalan, la messe en catalan animée par la chorale Bompas Canta.

Sans oublier la Feria du livre avec de nombreux auteurs.

Sur le plan taumachique la novillada concours sera très relevée, les ganaderos français nous envoient leurs meilleurs toros et les trois jeunes novilleros, un portugais Diego PESEIRO, un espagnol Daniel de la

FUENTE et un catalan français Clemente JAUME triomphent en ce début de saison partout.

Bien sûr les lâchers de toros et le toro team opposant les équipes du terroir dans un toro-piscine désopilant.

Un grand orchestre " NO NAME", les meilleurs groupes et DJ pour animer les bodegas.



Bernard LOPEZ

Président du Comité d'Animations Culturelles

AFFICHE OFFICIELLE : Jean HELLEMANS

La première fois que l'on voit un dessin de Jean Hellemans, on pense : tiens ce devait être ainsi dans la tête de Lewis Carroll ! Un univers où on entre à petits pas précautionneux attirés par la brillance des couleurs mais inquiets quand même, parce qu'on ne sait pas bien ce qui se cache là.

Tout un monde animé de pensées colorées, de personnages loufoques et mystérieux, s'agite, vit, demeure dans ces tableaux riant, prenant le thé discutant, reluquant, dramatisant ...

Un monde parallèle fait de dessins et quelquefois de photos dessins mixés.

Dans les créations de Jean Hellemans, il y a des tortues aux yeux bleus, des gens qui regardent des poissons, des oiseaux qui tiennent conférence, et comme dans le jeu de la reine, des carrés qui sourient à des triangles, des assoiffés, de petits hommes qui draguent de grandes femmes et qui de face ou de dos ont la même allure. On a carrément la tête coupée !

Car sous cette débauche de couleurs d'un trait joyeux humoristique surgissent des choses sombres des drames humains, des désirs charnels inassouvis, des convoitises, des fiestas aussi et même des rencontres absurdes. Bref tout ce qui fait la vie.

Que ce soit dans la joie ou dans la tourmente, l'artiste célèbre en couleurs, il le dit lui même d'ailleurs « la vie est triste sans couleur ».

Inutile de chercher à classer son travail, ou de chasser le snark nos yeux nous suffisent. Génies de l'enfance ? Cartes à jouer ? Mystères à trouver ? (il est dit qu'il introduit des lames dans ces toiles). C'est possible mais pourquoi vérifier, chercher le sens ? Car il suffit que son œuvre nous happe et nous projette dans son monde à lui, signe indiscutable de talent et c'est bien suffisant.

Un monde magique, féérique, cruel aussi avec des monstres qui ont l'air innocent et des victimes qui paraissent (quelquefois) équivoques, et certainement une œuvre jouissive, ultra vivante, fruit d'un artiste bon vivant, un homme bien entouré. A ses amis, il promet : un jour nous viendrons faire la sieste sous le mimosa.

PRINCIPALES EXPOSITIONS :

- Années 70 : Belgique à Malines et Namur
- Années 80 : France à Toulouse, Blagnac, Narbonne et au Portugal
- Années 90 à 2020 : France et Belgique (Sète, Perpignan, Canet, Céret, Rivesaltes, Elne, Toulouges, St Estève, Opoul, Eus et Taurinya.

JEUDI 4 AOÛT 2022

Exposition FÉRIA

Patio de la Mairie 9h-12h et 15h-18h

A partir de 15h00, course pédestre LA PANORAMIQUE.
Course pédestre « LA PANORAMIQUE »

L'association « JOGGING SANTÉ MILLAS » ouvrira la féria de Millas en organisant la 39^{ème} édition de la Panoramique, épreuve par excellence de l'été catalan, réputée et appréciée par le peloton et ses fidèles participants.

16h00 : Courses enfants (inscription : 1 €)

- 1^{ère} course : éveil athlétique (enfants nés en 2013 et après) ; 740 m encadrés par des moniteurs
- 2^{ème} course : poussins (enfants nés en 2011 et 2012) ; 1 300 m
- 3^{ème} course : benjamins (enfants nés en 2009 et 2010) ; 2 140 m
- 4^{ème} course : minimes (enfants nés en 2007 et 2008) et cadets (nés en 2005 et 2006) : 2 800 m

17h30 : Départ de la randonnée pédestre.

19h00 : Départ de la course. (Délai maximum 2 h 30).

Après La course, **buffet campagnard et collation** offerts aux randonneurs et coureurs.

21h10 : **TOMBOLA GRATUITE** par tirage au sort des dossards.

21h30 : Remise des prix aux vainqueurs par Jacques GARSOU, Maire de Millas. Poursuite de la tombola.

Parcours : circuit vallonné de 16,7 km sur route et chemins de terre à travers vignes et oliviers.

Superbe panorama à la chapelle de Força-Réal sur la mer et le massif du Canigou.

Participation: La Panoramique est ouverte à partir de la catégorie junior, à tous hommes et femmes, licenciés valides ou certificat médical « apte à la course à pied en compétition » de moins d'un an obligatoire).

Inscription en ligne <http://lapanoramique-millas.fr/inscription-en-ligne>

Inscriptions en ligne jusqu'au mercredi 3 août midi

Inscription sur place l'après-midi de la course, pas de majoration

Tarif : 10 € course adulte et/ou randonnée



Classement et récompenses: Il sera établi un classement général et par catégorie (non cumulable). Lots à l'inscription (produits locaux et vin de pays) seront remis à chaque participant.

GRATUIT :

- Douches et parking ombragé à disposition,
- buffet campagnard et Collation à l'arrivée,
- Tombola gratuite (1 paddle à gagner)
- Vos photos prises sur le parcours seront consultables et téléchargeables sur le site internet de la course,
- **Nouveauté 2022** : arrivée de toutes les courses et randonnée dans les arènes de Millas

CONVIVIALITÉ ASSURÉE !!!!

<http://www.lapanoramique-millas.fr/>

Renseignements : 06 14 07 86 30



FERIA DELS ENFANTS

De 15h a 20h :

FERIA DES ENFANTS Bodega des Aficionados

**Une vachette mécanique endiablée,
qui saura vous "RÉGALER"
de 7 à 77ans.**

Avec sa grande aire de jeu et son grand toboggan,
une structure gonflable ne manquera pas de ravir
les plus petits de 2 à 12 ans

Une arène gonflable Ambiance Feria
où les enfants pourront s'imaginer
petits-toréros en herbe le temps d'une journée.

19h00 : Banda les Canailous et Band Ananas
Animation de percussions pas l'École de Musique de Millas

19h30 : Ouverture officielle de la Féria Podium central

20h00 : Arrivée aux arènes des concurrents de la PANORAMIQUE

21h45 : Défilé du « DRAC de FOC HAMLET »
(dragon de feu HAMLET) accompagné par :
les Sorollosos, les Diables et les Bruixes du RIBERAL

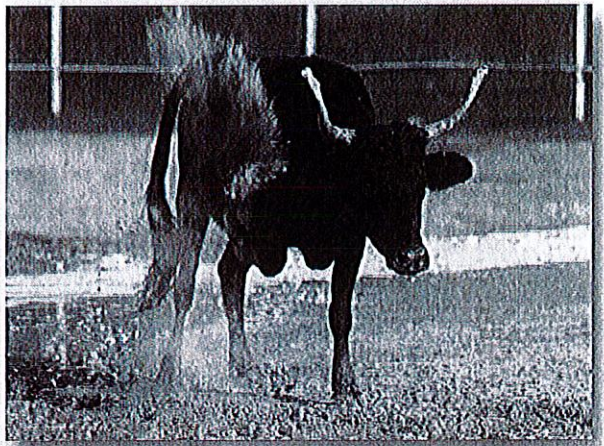
22h00 : Ouverture des BODEGAS,
Bodega des Arènes avec DJ CREASON
Bodega Latine avec DJ TITO
Podium Central avec Electro Feria Night – DJ MIKA
Animations musicales avec les bandas

VENDREDI 5 AOÛT 2022

Exposition FÉRIA

Patio de la Mairie 9h-12h et 15h-18h

- 14h00 : Grand concours de pétanque en doublettes formées.
- 17h00 : Podium central : Ballada de sardanes avec la cobla « SOL DE BANYULS ».
- 19h00 : Animations musicales avec les bandas :
Els TIRONS – Les CANAILLOUS – BANDANANAS
- 21h30 : Aux Arènes : TORO TEAM – Jeux taurins et toro piscine par équipes
- 22h00 : Ouverture des BODEGAS,
– Bodega des Arènes avec DJ CREASON
– Bodega Latine avec DJ TITO
– Bodega los aficionados – Soirée mousse
– Bodega La Font del Rey – Santiago LORENTE, Soliste de The Gypsy of Alabina et le groupe « SANS INTERDIT ».
– Podium Central avec Electro Feria Night et DJ LAURA



CREASON

Créateur de vos événements

SONORISATIONS ET ÉCLAIRAGES
SPECTACLES

VENTE ET INSTALLATION DE
MATÉRIEL SON ET LUMIÈRE

LOCATION ET VENTE
ECRAN LED



06.51.19.49.34
creason66400@gmail.com



SAMEDI 6 AOÛT 2022

Exposition FÉRIA

Patio de la Mairie 16h-18h

11h30 : Lâcher de toros « ABRIVADO » et Animation musicale banda BANDANANAS

16h00 : Lâcher de toros « ABRIVADO »

16h30 : FERIA DU LIVRE au PARC BOMBES avec :
– 1° PRIX : Père Jacques TEISSIER
Auteur du livre TAUROMACHIE L'ÉTERNEL SCANDALE
Editions Au Diable Vauvert

– AUTEURS INVITES

André VIARD : LA CHAIR ET LE SENS - UNE RELIGION DU TAUREAU

Editions Au Diable Vauvert

Éric DUPUIS : DES LARMES D'OR ET DE SANG
Editions CAIRN

Jacques LAVERGNE : CAMARGUE BLANCHE ET SERIE NOIRE

Editions CAIRN

17h00 : 23 ième TROBADA CASTELLERA avec les colles :
Les Tirallongue de MANRESA – Les Castellers de FIGUERES et AIRE NOU de BAO

19h00 : Apéritif Concert par le grand Orchestre NO NAME – Bodega Font del Rei

21h00 : Apéritif monstre offert par la Société RICARD – Font del Rei

21h30 : PAELLA GEANTE dans la cour de l'Ecole Maternelle

22h30 : Bodega FONT DEL REY – Concert du grand orchestre international NO NAME
Spectacle dansant avec 20 artistes sur scène
Bodega des Arènes avec DJ CREASON
Bodega Latine avec DJ TITO
Bodega los aficionados – Soirée mousse
Podium Central avec Electro Feria Night et DJ JOAN CASSIDY et ses danseuses



FÉRIA DU LIVRE 2022

Les écrivains de la 22^{ème} FERIA du livre de Millas

Salon du livre « *Tauromachie et traditions du sud* », rencontre avec les auteurs, tables rondes, samedi 6 août de 16h à 19h à la Maison du parc ... Chaque année depuis 22 ans, la littérature taurine s'invite chaque été et le prix FERIA est attribué à cette occasion pendant les fêtes de Millas. Cette année, c'est au tour de Jacques Teissier, figure emblématique des ferias de Nîmes dont il est l'aumônier depuis près de trente ans, de décrocher le très convoité prix FERIA de littérature.



Jacques Teissier. Dans les arènes de Nîmes, il y a les toreros, les chevaux, les petites mains... et un curé. Figure emblématique des ferias de Nîmes, en passant par Alès, jusqu'à Carcassonne, l'abbé Jacques Teissier, 78 ans, est une figure unique et admirable de l'aficion français, qui n'hésite toujours pas à se mesurer au jeune bétail mulet en main ! Depuis sa prime enfance, cet homme de foi qui a mis sa vie au service d'autrui, n'a jamais pu « lâcher la tauromachie », sa seconde passion reçue en héritage familial nîmois. Conférencier érudit, il a publié de nombreux ouvrages, seul (*L'abbé des toreros*, Ce que dit la bible sur le parfum, *Paroles de lumières* : vitraux de Claude Viala à Aigues-Mortes) et en collaboration (*La corrida au 21^{ème} siècle, pourquoi ?* ; *Les combats de Dieu dans l'histoire des Hommes ; Qui donc est Dieu ?*). Le prix FERIA 2022 est attribué à Jacques Teissier pour son essai *Tauromachie, l'éternel scandale* (Editions Au Diable Vauvert). Mouvement animaliste, question de la souffrance animale... Jacques Teissier nous interroge : comment trouver encore un sens à la tauromachie ? Et comment la justifier ? Une approche résolument nouvelle et courageuse : entendre l'argument et la sensibilité anti-taurine pour ne pas risquer de rester campé sur des positions aussi aveugles qu'obsolètes. Mais comprendre également ce qui, depuis ses origines, fait de la tauromachie une pratique populaire et artistique éminemment subversive, longtemps condamnée par l'Église. Et si cette subversion était précisément d'assumer et de mettre en scène la mort au cœur de nos vies ?



André Viard. Né en 1955 à Mirande (Gers), André Viard est célèbre et incontournable dans le monde taurin. Ancien matador français, doté de tous les talents, il est diplômé en droit, peintre, écrivain, journaliste, photographe, organisateur de corrida, lobbyiste... Il a fondé le magazine *Terres taurines*, édité en espagnol sous le titre *Tierras taurinas*, publié des ouvrages qui font référence et constitué un fonds photographique unique. Fondateur de l'Observatoire national des cultures taurines, dont le but est de défendre la tauromachie, il est aujourd'hui le représentant de l'Union de Villes Taurines Françaises. Il vit à Vieux-Boucau. André Viard est l'auteur de *La Chair et le sens* (Editions Au Diable Vauvert). Dans la continuité des représentations du Paléolithique et des cultes néolithiques, au travers des mythes magnifiant la force et la fertilité, la culture indo-européenne et la civilisation méditerranéenne célèbrent depuis dix millénaires l'homme qui affronte le taureau. Faisant dialoguer anthropologie et dimension sacrée, l'auteur dévoile des pans méconnus de l'histoire, tend des passerelles audacieuses et inattendues par-delà les âges et au-dessus des continents, tout au long d'un voyage vertigineux aux origines de l'épopée

humaine, quand les ancêtres de l'homme combattaient déjà ceux du Bos taurus, jusqu'à la corrida moderne. Fresque foisonnante autant que quête initiatique, voici un ouvrage passionnant, imposant et surprenant, engagé et polémique, sur un sujet, notre rapport à l'animal, qui interroge l'ensemble des civilisations humaines.



Eric Dupuis. Policier en région parisienne depuis 33 ans, le Major-Instructeur Eric Dupuis est actuellement Chef de la BST, la Brigade Spécialisée de Terrain. Passionné par les arts martiaux, il pratique et enseigne le Krav Maga en tant que 5^{ème} dan. Dans le cadre de son travail d'acteur et de conseiller technique pour le cinéma et les séries télévisées, il se lance dans l'écriture avec la Trilogie « *Les Uniformes Bleus* », et trois Polars en Nord chez Ravet-Anceau. En 2019, son 7^{ème} Polar, *Des larmes d'or et de sang* édité chez Cairn Editions, fait resurgir des souvenirs douloureux en Catalogne du Nord, sa nouvelle région adoptive... La disparition de l'adjoint au maire de Millas, dans les Pyrénées Orientales, en pleine FERIA estivale, perturbe Carpalès, le capitaine de la gendarmerie locale. Pendant ce temps, à l'autre bout de la France, sous la grisaille et la pluie, le major Kaczmarek est chargé d'enquêter sur un accident mortel, pendant que Stanek Zibanski, pseudo-flic-détective au passé aussi trouble que sa personnalité, tente de faire la lumière sur un viol commis en Picardie. Trois affaires suivies par des enquêteurs aux caractères bien trempés, obligés de cohabiter dans cette somptueuse région Catalane, hélas vérolée par la noirceur de certaines âmes...



Jacques Lavergne. Avocat, lecteur assidu et cofondateur de la maison d'édition Au Diable Vauvert, l'action de la plupart de ses polars se déroule dans la Catalogne de ses racines, où il revient régulièrement travailler et se ressourcer. Après *Barcelone aller simple* Jacques Lavergne revient avec un nouvel opus, *Camargue blanche et série noire* ! Après l'assassinat public d'un torero, le commandant Sagnes se lance sur les traces d'un tueur atypique, pour arriver à ses fins il devra percer le petit milieu fermé de la tauromachie. Citons également son livre *Le saut du diable*, une enquête du commandant Sagnes et pas la moindre... Et si l'affaire non résolue française la plus médiatisée trouvait sa fin en Camargue ? Un polar trépidant au cœur du Parc naturel régional de Camargue. Un endroit à part où le temps semble s'être arrêté, où l'homme n'est qu'une espèce parmi tant d'autres, où la nature était la seule et vraie patronne. Jacques Lavergne présentera également à Millas son opus *Échecs et meurtres. Trois polars publiés aux éditions Cairn*.

PROGRAMME FÉRIA DU LIVRE DE MILLAS 2022

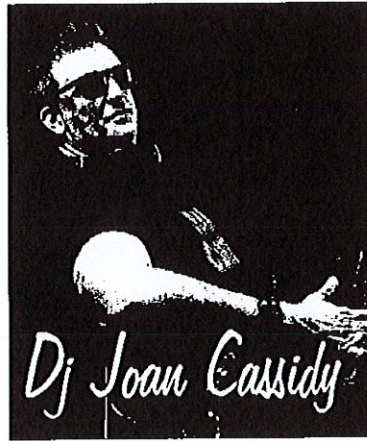
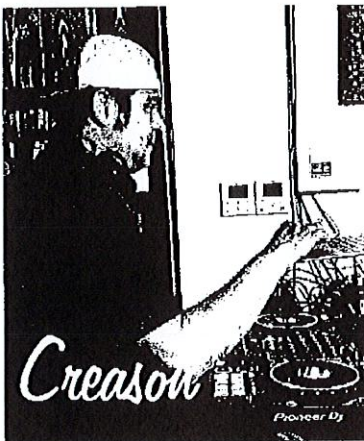
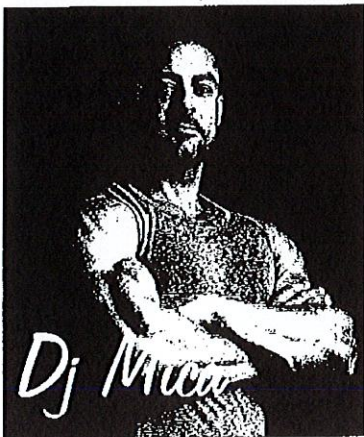
Salon du livre taurin durant toute la FERIA de Millas organisé par le Comité d'Animations Culturelles de Millas et le Centre Méditerranéen de Littérature.

16h00 : Ouverture de la FERIA du Livre dans le patio de la Mairie de Millas : dédicaces d'auteurs, mano à mano, lectures, présentation de livres taurins, expositions, présentation du Prix Hemingway 2017.

18h00 : Remise Officielle du Prix FERIA 2022 à Jacques Teissier qu'il a obtenu pour son essai *Tauromachie, l'éternel scandale* (Editions Au Diable Vauvert), en présence des membres du jury.



ELECTROFERIA



L'Orchestre NO NAME

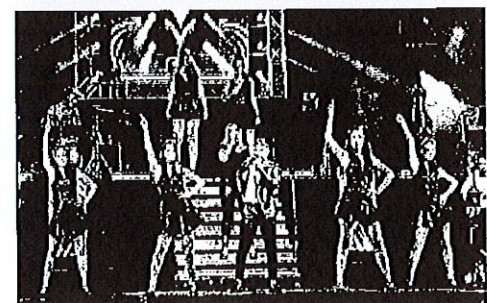
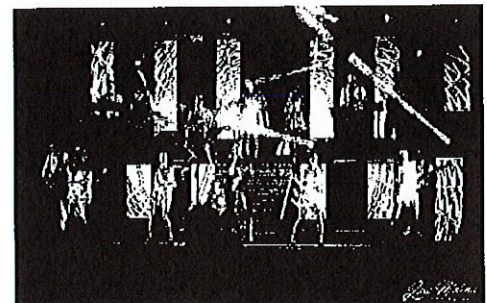
SAMEDI
6 AOÛT

L'Orchestre NO NAME vous propose un show énergétique de 4 heures, allant des plus grands tubes des années 80 aux années Disco, des grands standards Pop/Rock aux toutes dernières nouveautés.

Toutes les générations seront conquises et passeront une belle soirée dans une ambiance festive, entraînés sur la piste de danse par nos belles danseuses.

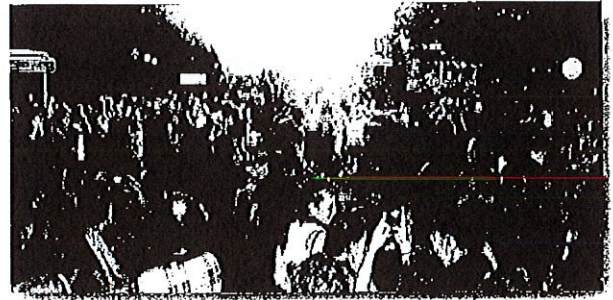
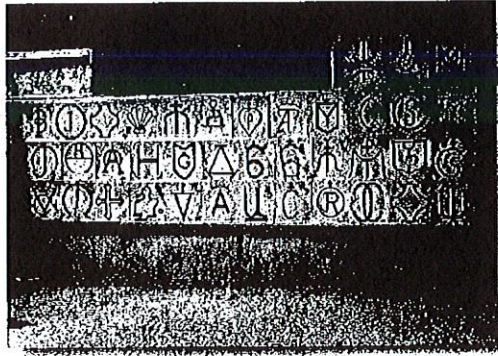
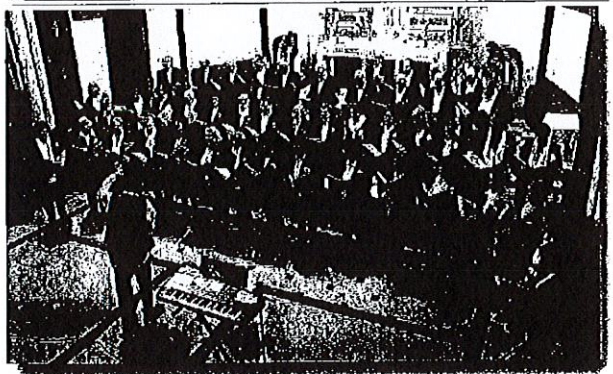
L'Orchestre est composé de 20 Eléments :
1 Chanteur, 4 Chanteuses, 4 Danseuses, 8 Musiciens (dont 4 Cuivres), 7 Techniciens Son & Lumières.

Tout est réunie pour une soirée réussie.



DIMANCHE 7 AOÛT 2022

- 10h30** : Messe en Catalan avec la chorale BOMPAS CANTA en l'église de Millas
- 12h00** : Défilé de Gegants, des Bandas, des Gardians et des percussions de BAHO
- 13h00** : Apéritif monstre offert par la Société RICARD – Font del Rei
- 13h30** : Repas champêtre à l'école Maternelle avec Gardiane de toro
- 15h00** : Trobada Gegantera avec les géants de :
LE SOLER – THUIR – PERPINYA – ELNE
ARGELES – RIVESALTES – LES ANGLES et
SAINT HYPOLITE.
- 16h00** : Lâcher de toros « ABRIVADO »
- 17h00** : Spectacle folklorique Catalan sur le podium central avec EL FOMENT DE LA SARDANA
ESBART DELS REIS DE MAJORCA
- 18h00** : Grande NOVILLADA concours aux arènes
- 21h00** : CORREFOC dans les rues de la ville avec :
Les Diables de VILAFRANCA DEL PENEDES
Les Diables de L'ALBERE
Les Diables et Bruixes del RIBERAL
- 22h00** : FINAL DE LA FERIA dans les Bodegas
Bodega des Arènes avec le groupe SANS INTERDIT
Bodega Latine avec DJ TITO
Podium central – Soirée « Années 80 » avec de nombreux cadeaux.



MUSIQUE LIVE

